La Tour d'Aigues

Archives notariales

Georges Bernard

1586 - 1633

* * *

Année 1613

3 E 69 / 161

par Thomas Spinosa

Accord entre Me Louis Jourdan et François Blanc – f°1

Reconnaissance de dot pour Anne Fabre - f°4

Le 02/01/1613 a comparu Jean Silvestre, travailleur de La Bastidonne (84), lequel comme mari d'Anne Fabre, a confessé avoir reçu d'Antoine Fabre dudit lieu, son beau-père, absent, la somme de 12 livres à bon compte de la dot que ce dernier a assigné à ladite Anne sa fille dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Silvestre et Claude Ginies, de La Bastidonne.

Dette pour Jérôme Ricard - f°5

Le 02/01/1613 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jérôme Ricard de ce lieu, présent, la somme de 76 livres 10 sols pour l'achat d'un mulet poil sardin, garni d'un bât, reçu précédemment d'où quittance, et qu'il promet de payer en deux paies, moitié à la Saint-Michel et moitié au même jour l'année suivante avec hypothèque du mulet. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Icard et de Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé: H Rous, Coussin, B Iccard]

Le 19/10/1613 ledit Ricard a confessé avoir reçu dudit Roux présent 12 écus 45 sols en déduction du prix du mulet, paie échue à la Saint-Michel dernière, d'où quittance. Fait en présence d'Honoré Thurin et Pierre Laugier. [Signé: H Turin]

Le 03/10/1614 acte barré en présence dudit Ricard qui fait quittance audit Roux de la somme de 12 écus 45 sols restante. Fait en ce lieu en présence de Jean Pourret et Pierre Laugier. [Signé : H Rous]

Dette pour Germain Payan - f°6

Le 02/01/1613 a comparu Jérôme Ricard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Germain Payan de Grambois (84), présent, la somme de 141 ivres pour l'achat de deux mulets poil roux avec leur bât et cordage, reçus d'où quittance, et qu'il promet de payer en trois paies, 39 livres le 15 août, 39 livres à Noël et le reste à la Saint-Michel prochaine en un an, avec hypothèque des mulets. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Claude Roman et de Balthazar Billard de ce lieu. [Signé: Billard]

Accord entre André et Sauvaire Batarel, d'une part Louise Batarel - f°8

Quittance réciproque entre Georges Gueidan et Jacques Nicollet contre Pierre Lamonier - f°10

Dette pour Me Pascal Sicard – f°12

Louage personnel pour Pierre Justas – f°12

Compromis entre demoiselle Delphine Devoulx et Antoinette Rougon - f°14

Cession et obligation pour Me Jean Candolle – f°15

Quittance pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°16

Quittance pour Guillaume Sicard - f°18

Obligation pour Claude Queyrel - f°19

Achat de culture de terre - f°20

Procuration pour monseigneur de Créquy - f°21

Quittance pour Antoine Guion – f°24

Convention de prix-fait pour François Velixandre – f°25

Le 15/01/1613 ont comparu François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Jean Sauvat, maître maçon de ce lieu, lesquels ont passé une convention entre eux. Ledit Sauvat « apromis et convenu fere une thine de piarre postoyre dans la maison que ledit Velixandre a aquize ces jours passés du sieur conseiller Viany située a la place au devant et par dessoubz ladite maison dans la rue, de la largeur de ladite maison selon l'ordre des murailles, de l'espesseur de deux pans et demy et d'haulteur jusques a fleur de rue, la crotte comprinse, et dans icelle fere un buget au lieu que ledit Velixandre vouldra pour y fere deux thines, bien et deuement faicte a chaulx et sable et mahonnée de mahons vernissatz avec ses deux canons piarre de taille et neanlmoinz fere une trappe et son couvert piarre de taille de grandeur neccessere pour servir ausdites deux thines et randre la place nette, oster la terre et fere les factures que besoing sera a ses despans et sans que ledit Velixandre soit tenu fournir autre chose que la chaulx randue sur le lieu et d'estre tenu en cas que se treuve de roc fin que l'eissadon estroit ne le puisse avoir, moyennant le pris et somme de septante cinq livres payables a present dix livres seze soulz que ledit Sauvat a heues et receues dudit Velixandre et l'en a quicté a bon compte et le reste en travaillant et faicte la besoigne, laquelle icellui Sauvat aura entierement acomplie par tout le mois de mars prochain et fera ung trou pour entrer de la cave en ladite thine et sera le plan d'icelle mahonné a l'esgal de ladite cave sans abus. » Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Honoré Thurin et Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu.

Dette pour Magdeleine Reynaud - f°26

Donation pour Antoine Gal - f°28

Le 15/01/1613 a comparu « discret jeusne homme » Antoine Gal, fils de Louis et de feue Antoinette Baude, de Cucuron (84), dans son lit, malade, autorisé par son père présent, a décidé de disposer de ses biens.

S'il meurt en ce lieu de La Tour-d'Aigues, il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale de ce lieu.

Comme Gaspard et Jean Louis Gal, ses frères, « l'ont abandonné a tous peril, sans l'avoir jamais secoreu » il leur donne 5 sols chacun.

« Par contrere, considerant la bonne affection que Claude Pousselle femme de sondit pere en second lict luy a tousjours porté, l'ayant servy et secoreu pandant sa maldie luy a pour ces causes donné et donne » le tiers d'une vigner et verger de douze émines encore indivise avec ses frères, à Cucuron, quartier de Canau, confrontant vignes d'Antoine Solliers, des hoirs de Pinelli, de Jeanne Mallet, de Jacques Seguin et de Me Barthélémy Baffier. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la bastide des hoirs de feu Me Jean de Saint-Martin, en présence de Jean Canard consul, Jean Martin fils de feu Pierre, Charles Jourdan, Guillaume Mallet et Mathieu Rochel, de ce lieu. [Signé: J Martin]

Nouveau bail pour Roland Ripert – f°30

Permission pour Me Paul Olon – f°33

Permission pour Me Pierre Bernus – f°35

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°37

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon - f°38

Déclaration pour Antoine Pourret - f°39

Le 16/01/1613 a comparu Louise Brun veuve de Jean Laugier de La Bastidonne (84), laquelle a déclaré à Antoine Pourret de ce lieu, présent, « avoir retiré la part et moitié de tous les fruictz que se sont recuilhis ceste année dans les biens de Pascal Laugier son filz tenus a megerie par ledit Pourret, prometant l'en fere tenirquicte envers sondit filz. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Lantelme et Philippe Estienne de ce lieu.

Arrentement pour Honoré Chansaur - f°39

Le 16/01/1613 a comparu Honoré Chansaur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme légitime administrateur et usufruitier des biens d'Antoine Pourchier son beau-fils, a arrenté à Jaume de Villard, laboureur habitant en ce lieu, présent, une maison en ce lieu quartier des Quatre Cantons avec l'establon y étant; une vigne de deux carterades à Cailloux confrontant vigne du sieur Caissani; un pré et chenevier limitrophes à Cailloux confrontant pré de Jean Pourchier; une terre aux Ferrages confrontant vigne de Grégoire Richaud et terre d'Isnard Brun; et finalement une terre à Vaumalle de dix émines confrontant la rivière de l'Eze et terre de Michel Barthélémy. Le tout pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de Noël dernier contre une rente, la première année de 18 livres et les autres de 24 livres, à payer moitié à la Saint-Michel et le reste à Noël, et dont la première paie aura lieu à la Saint-Michel prochaine. Ledit Villard ne pourra pas couper d'arbre « ains seullement tondra les sausles et piboulles par tiers et sera tenu planter ausdits biens quatre plansons de sausle qu'il luy baillera tous les ans au lieu qu'il luy indiquera. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Estienne et de Laurent Plantard de ce lieu.

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon - f°42

Quittance pour André Bremond et reconnaissance de dot pour Marguerite Bremond – f°43 Le 16/01/1613 a comparu Marquet Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marguerite Bremond, fille de Jaume et de feue Anne Stelle, de Vachères (04), a confessé avoir reçu dudit Bremond, son beau-père, absent, André Bremond présent, la somme de 54 livres et ce pour reste et entier paiement de 80 écus de la dot assignée à ladite Bremond dans son contrat de mariage chez ce notaire, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Balthazar Billard et Grégoire Richaud de ce lieu. [Signé: Billard]

Quittance pour Marguerite Guérin et Jean Guérin – f°44

Dette pour Me Claude Darbon et Me Pascal Sicard – f°45

Achat de deux tonneaux pour Laurent Plantard - f°46

Le 17/01/1613 a comparu Jean Estienne cordonnier habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Laurent Plantard de ce lieu, son beau-fils, présent, deux tonneaux de bois de chêne, pléchés, qui sont actuellement dans la cave de la maison que ledit Estienne a baillé à Françoise Plantard, fille dudit Laurent, héritière de feue Catherine Estienne fille dudit Jean, pour le prix de 36 livres, en déduction duquel ledit Plantard devra payer 21 livres à Gaspard Dufourt marchand de Pertuis (84) créancier dudit Estienne, et pour le reste, ledit Plantard a payé ledit Estienne, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Chansaur de ce lieu et Jaume de Villard y habitant.

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°48

Dette pour Magdeleine Reynaud contre Jean Estienne et André Meynard - f°49

Convention pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°50

Quittance pour François Pourchier - f°50ter

Transaction entre demoiselle Devoulx et Antoinette Rougon – f°51

Testament de Claude Pourret - f°56

Le 19/01/1613 testament de « discret homme » Claude Pourret travailleur, fils des feus Jean et Jeanne Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église et qu'ils fassent « deprecations et prieres pour le sault de son ame. »

« Se souvenant ledit testateur des bons offices qu'il recoit assiduement d'honneste femme Loise Aucelle sa femme bien aymée, esperant continuera a ladvenir », il lui lègue tous les meubles et fruits qu'il aura chez lui et son bétail, et aussi les fruits et usufruits de tout son bien pour en jouir sa vie durant, à condition de payer les charges et nourrir ses filles jusqu'à leur mariage et les « entretenir d'habitz selon leur qualité ».

Il nomme pour héritières universelles Marthe et Marguerite Pourret ses filles et de ladite Louise Aucelle, chacune à part égale. Si l'une meurt sans enfant légitime, il lui substitue l'autre ; si les deux meurent sans enfant légitime, il leur substitue au plus proche de son sang. Il nomme pour gadiateurs Grégoire Richaud et Pierre Aucel de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le testateur, en présence de Me Antoine Courenc, Toussaint Meit, François Vieil, Louis du Serre, Honorat Vernet, Grégoire Richaud et Jean Honoré Constant de ce lieu. [Signé : Courenc, JH Constans]

Quittance pour Pierre Bret - f°60

Dette pour Martin Philip – f°61

Le 21/01/1613 a comparu Philippe Estienne [Esteve] habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Martin Philip maître fontainier de ce lieu, présent, la somme de 9 livres suivant leur compte-final de toutes leurs affaires jusqu'à ce jour et qu'il promet de payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé: M Phellip, B Iccard, C Darbon]

Le 19/08/1613 acte barré en présence dudit Philip qui fait quittance audit Estiene présent. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Imbert et Jean Laugier. [Signé : M Phellip]

Dette pour Antoine Pourchier – f°63

Dette pour Antoine Pourchier - f°64

Dette pour Antoine Pourchier - f°66

Le 21/01/1613 a comparu Noël Rougier ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 97 livres et demi pour l'achat de deux bœufs, l'un poil blanc et l'autre rouge, reçus précédemment d'où quittance, et qu'il promet de payer en deux paies, moitié au 15 août et moitié audit jour l'année suivante, avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Mallet et François Icard de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet, Iccard]

Le 30/10/1613 ledit Pourchier a confessé avoir reçu dudit Rougier la somme de 48 livres 15 sols à bon compte dudit prix, d'où quittance. Fait en présence d'Antoine Aubion et Jean Rochel de ce lieu.

Le 23/11/1615 acte barré en présence dudit Pourchier qui confesse avoir été payé par ledit Rougier, présent, de toute la somme due d'où quittance. Fait en présence de Claude Ferrier de ce lieu et Me Antoine Darbes de Pertuis (84). [Signé : Darbes, C Ferrier]

Procuration pour Gaspard et Claude Rougon - f°67

Le 21/01/1613 ont comparu Gaspard et Claude Rougon, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont nommé pour procureur Claude Giraud, de Pertuis (84), absent, pour poursuivre contre Pierre Guion de Pertuis, la désemparation d'un verger d'oliviers qu'il occupe au quartier de Saint-Jean jusqu'à la fin du procès. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Louis Jourdan et Grégoire Richaud de ce lieu. [Signé: L Jourdan]

Ratification pour François Pourchier - f°68

Procuration pour monseigneur de Créquy - f°70

Dette pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet – f°72

Dette pour Jean Roman – f°73

Dette pour Jean et Mathieu Ripert - f°74

Dette pour Jean Roman – f°75

Division et partage de biens entre Honoré et Antoine Chansaur – f°76 [vacat]

Le 23/01/1613 depuis plus de vingt ans feu Jaume Chansaur de ce lieu de La Tour-d'Aigues est décédé, ainsi que [blanc dans l'acte] Volaire, sa femme et Honoré, Antoine et Jean Chansaur frères, leurs enfants et héritiers, ont fait leurs affaires en commun et ont toujours résidé ensemble et fait plusieurs acquisitions et réparations en leurs biens jusqu'en avril 1612 environ lorsqu'ils ont décidé de faire le partage à la demande dudit Jean comme étant le plus jeune et voulant se marier et négocier séparément. Les frères lui ont désemparé le tiers de tous les biens, meubles, immeubles et bétail. Les dits Honoré et Antoine ont commencé à partager le reste, « ayant toutes fois demeuré en comun aveq leur famille jusques a present » ledit Honoré s'est remarié en secondes noces avec Lucrèce Sarret et « tout de suyte » son fils et sa fille sont venus vivre en sa maison augmentant les dépenses et charges. Ledit Antoine a décidé de faire la séparation complète et de faire son ménage à part. Les deux frères ont passé un acte de compromis pour arbitrer et liquider ceci, via Me Georges Constans et Vincent May acte reçu chez Me Louis Sauvecane notaire royal « lesquels expertz y auroient procedé et aulcunement diferé d'en fere declaration, ce qu'auroit ocasionné ledit Anthoine donner requeste aux sieurs officiers de cedit lieu et sur icelle obtenu decret portant enjoinction de proceder entierement a l'esgalization et division de sa part et en fere leur declaration en bonne forme, a quoy ilz ont satisfaict et ont declairé ausditz freres » y avoir procédé ainsi.

La part dudit Honoré consiste en la moitié de tout le bâtiment de la métairie qu'ils ont construite dans l'affar des terres par les frères, acquise de feu Louis de Saint-Martin, quartier de Vaumalle, du côté du levant avec six saumées sept émines de terre, ainsi qu'une sétérée de pré limitrophe, confrontant terres et prés d'Antoine Garcin, terre et pré et bâtiment dudit Antoine, « demeurant ledit Honnoré chargé de laisser tout alentour de sondit bastiment cinq cannes de relarguier » y ayant planté quatre bornes pour faire la division ; quatorze saumées une émine sept cosses de terre à prendre du côté du septentrion et du couchant au quartier du Valon de Rouge confrontant terres de Marguerite Laidet et d'Antoine Garcin « a condition qu'il donnera passage audit Anthoine son

frere » avec deux bornes pour faire la division avec la terre restante audit Antoine ; un pré de quatre émines sept cosses et demi et jardin limitrophe d'une émine deux cosses et demi, confrontant jardin et pré dudit Antoine, pré de Michel Felissian et le chemin, avec deux bornes pour faire la séparation avec l'autre part ; douze saumées trois émines quatre cosses de terre, deux carterades et demi et 298 souches de vignes dans l'affar dit de Juors audit quartier, confrontant la draie allant à la montagne de Grambois, terres de ladite Sarret, de Pierre Silvy et dudit Antoine, et la vigne confrontant terre dudit Garcin qui était à Paul Agnel, terre et vigne dudit Antoine, avec six bornes pour faire la division ; sept émines cinq cosses de terre quartier de Vaumalle, acquise de Jean Rastoul qui appartenait avant à Georges Thurin, confrontant chemin allant à la bastide des Felissian, terres de Michel Felissian et dudit Antoine ; une terre audit quartier de quatre saumées deux émines une cosse et demi confrontant terre et plassage de la bastide dudit Thurin du couchant, terre de Jean Sauvecane et terre dudit Antoine, avec deux bornes pour la division ; trois saumées de terre inculte au Jas Redon du couchant, confrontant terre dudit Sauvecane, le fossé, avec deux bornes pour faire la division ; une saumée quatre émines de terre au Pré Forquat de long en long du vallon et du côté du septentrion, confrontant terres dudit Sauvecane et de son dit frère ; la moitié de la terre gaste et inculte quartier du Jas Redon des côtés du septentrion et du couchant, confrontant terres qui appartenaient à Elzias Philip, terre gaste et inculte dudit Antoine, avec deux bornes ; et finalement deux instances de maison où son feu père habitait dans ce lieu « comme va le dessus de la cave d'hault en hault » confrontant maison dudit Georges Thurin, cave restante audit Antoine, maison de Barthélémy Volonne ; le tiers de la tine de pierre qui est dans la cave à condition qu'il fermera le passage descendant de ladite maison en ladite cave et bouchera aussi le trou de la caulcadoire, le tout de chaux et de sable ; il aura aussi le tonneau le plus vieux qui est dans la cave « et plus advant contre la muraille d'icelle » à condition qu'il l'ôte d'ici la prochaine fête si ledit Antoine le souhaite.

La part dudit Antoine consiste en la moitié du bâtiment de la susdite métairie du côté du couchant, laissant cinq cannes de relarguier alentour comme ledit Honoré avec onze saumées trois émines dix cosses de terre, deux sétérées de pré, le tout limitrophe, confrontant terre et pré dudit Honoré, terres de Georges Thurin et de Bernardin Arnaud, à charge qu'il donnera passage dans sa terre pour l'abreuvage des gens et bétail et y laissera deux cosses de relarguier qui sera en commun entre les frères avec les saules qui y sont ; la moitié du jardin d'une émine deux cosses et demi confrontant jardin dudit Honoré à deux endroits, chemin allant à la bastide des Felissian et le pré de ceux-ci; treize saumées six émines quatre cosses de la terre du Valon de Rouge du côté du levant, confrontant terres de Marguerite Laidet, de Catherine Velixandre, d'Antoine Garcin et dudit Honoré et le chemin tirant au bois, « demeurant en faculté de passer dans la terre dudit Honnoré au passage qu'il luy donnera » ; huit saumées une émine de terre, deux carterades trois hommes 160 souches de l'affar de Juors confrontant terre et vigne dudit Honoré, terres de Pierre Silvy, de Bernardin Arnaud et le chemin ; sept émines cinq cosses et demi de terre acquise par lesdits frères dudit Jean Rastoul au quartier de Vaumalle du levant, confrontant terres dudit Honoré, d'Antoine Garcin, dudit Georges Thurin « avec pache que ledit Honnoré luy donnera son passage » ; deux saumées et demi de terre audit quartier, terre acquise de Pierre Le Long, du côté du levant, confrontant terres dudit Garcin, des hoirs de Pierre Felissian, de Jean Sauvecane et dudit Honoré; deux saumées cinq émines dix cosses de terre au Jas Redon confrontant terres dudit Honoré, de Melchion Candelier et dudit Thurin; deux saumées une émine sept cosses de terre inculte joignant les susdites, confrontant terres incultes dudit Sauvecane et de son frère ; la moitié de la terre inculte au Jas Redon du côté du levant, confrontant terre de son frère, « declairant que lesdits Honnoré et Anthoine jouiront esgallement de l'usage de la fonteyne et caves que se treuveront des lesdits predz d'Honnoré, et neanlmoingz que chascun reduira ses semés la presente année telz que par eulx sont esté semés sans s'en pouvoir rechercher l'un l'autre ». Ledit Antoine aura aussi la cave qui est dans la maison paternelle et deux parts sur les trois de la tine de pierre qui y est, à charge qu'il foulera ses raisins en-dehors de la maison avec « permission fere une fenestre ou trou a la muraille pour entrer les raisins dans ladite thine »; il aura un tonneau de bois de chêne neuf qui est dans ladite cave « aveq permission de pouvoir fere oster a Saint Michel l'autre thoneau dudit Honnoré ainsi que cy dessus a été dict » [inachevé, « Vaccat »]

Dette avec mègerie pour André Silvestre – f°83

Quittance pour Antoine Veran et Jacques Cortois – f°84

Mègerie entre François Roy et Claude Ravel - f°85

Dette pour Jean Monier – f°90

Le 25/01/1613 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Christophe Boyer de ce lieu de La Tourd'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jean Monier de Grambois (84), absent, trois saumées d'orge prin, mesure courante, pour semer cette année dans les terres dudit Roy tenues en mègerie par ledit Boyer, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Laurent Solliers et Antoine Mallet de ce lieu. [Signé: B Roy, Anthoine Mallet]

Investiture pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues – f°91

Mariage entre Andrieu Rayne et Isabeau Grec - f°94

Le 27/01/1613 contrat de mariage entre André Rayne, fils de Pierre et de feue Barthomieue Gobert, d'Ansouis (84), habitant à présent en ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Isabeau Grec fille de feu Antoine et de Jeanne Boyer, de Céreste (04). L'époux est assisté par son père ; l'épouse est assistée par sa mère.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Le père de l'époux donne à son fils tous les biens et droits de ladite feue Gobert sa mère pour en jouir comme siens propres ; il l'habilite et le nomme capable de les régir et administrer comme père de famille et lui donne tout permission de négocier et contracter en son propre ainsi que tous les acquêts et conquêts.

Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique neufs de la couleur que l'épouse choisira aux dépens des époux ; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique de la maison de Claire Reynaud tenue à ferme par Philippe Jaume oncle de ladite Isabeau, en présence de Mathieu Rochel, Antoine Escoffier, Pierre Bourcet et David Mure de ce lieu. [Signé : M Rochel, Escoffier]

Dette pour Jean Allemand - f°98

Quittance pour Jean Pourret – f°99

Quittance pour Antoine Mallet – f°100

Arrentement pour monseigneur de Créquy des lieux de Simiane et Saint-Christophe – f°101

Dette pour Me Jean Menc - f°108

Le 01/02/1613 ont comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Christophe Boyer, y habitant, lesquels ont confessé devoir à Me Jean Menc notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, trois saumées d'avoine grosse mesure, pour les semer dans une terre de six saumées limitrophe de l'affar de Sainte-Catherine à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre et porter à leurs dépens dans la maison dudit créancier audit Saint-Paul-lès-Durance à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et

publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et François Fabre de ce lieu. [Signé : B Roy, Anthoine Mallet]

Compte-final pour Antoine Mallet et François Fabre – f°109

Mariage entre Jacques Bordon et Honorade Guion – f°110

Le 03/02/1613 contrat de mariage entre Jacques Bordon laboureur, fils des feus Pierre et Antoinette Porte, de Goult (84), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Honorade Guion fille d'Antoine et de Louise Pourret, de ce lieu. L'épouse est assistée de ses père et mère.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 48 livres, en déduction de ses droits paternels, payables en quatre paies de 12 livres à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine et ainsi de suite d'an en an. La mère de l'épouse a donné à sa fille en augment la somme de 12 livres à payer en quatre parts égales auxdits termes, et, en plus deux linceuls de toiles commune de maison, une bassaque de toile de bourrasse, un traversier, un plat, une écuelle d'étain.

Pierre Roland son cousin a donné deux panaulx de conségal ; et Giraud Panisset a aussi donné six livres de poil de chenevé, le tout avec les ustensiles pour le jour du mariage.

Il sera fait à l'époux aux dépens de l'époux et du père de l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison, neufs, de la couleur choisie par l'épouse ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Guion, en présence de Jean Antoine Lantelme fils d'Isnard, Georges Meisonier et Pierre Bourcet de ce lieu. [Signé : J Lantem]

Dette pour Me Jean Menc - f°116

Dette pour Me Pascal Sicard - f°117

Le 04/02/1613 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, une saumée de blé annone, une saumée de conségal et une saumée d'avoine grosse mesure, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, et qu'il promet de rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean et Pierre Durand, frères, de ce lieu.

Le 08/12/1613 acte barré en présence dudit Sicard qui déclare avoir été payé par ledit Gaillard, présent, d'où quittance. Fait et publié « au lieu et presences que dessus. » [Signé : Sicard]

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°118

Dette pour Me Jean Menc - f°119

Dette pour Me Jean Menc - f°120

Le 04/02/1613 ont comparu Jérôme Ricard et Jean Pourret fils de feu Isnard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Jean Menc, notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, deux saumées d'avoine, grosse mesure, en prêt, à rendre à Pâques, les empruntant pour les semer cette année dans les terres qu'ils tiennent en ce lieu tant en arrentement qu'autrement, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Jean Candolle et Me Joseph Emin de ce lieu. [Signé : Emin, Candolle]
Le 08/11/1613 ledit Me Menc a confessé avoir été payé par lesdits Ricard et Pourret, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Jean Roux de ce lieu. [Signé : Menc]

Dette pour Me Balthazar Gueidan – f°121

Compte-final pour monseigneur de Créquy contre Joseph Just – f°122

Dette pour Me Jean Menc – f°127

Quittance pour Pierre Bret - f°128

Arrentement des fours pour monseigneur de Créquy – f°129

Arrentement du droit des cosses pour monseigneur de Créquy – f°132

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°133

Dette pour Me Jean Menc - f°134

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon - f°135

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°136

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon - f°137

Dette pour Me Jean Menc – f°139

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°140

Arrentement des cosses pour monseigneur de Créquy - f°141

Arrentement du septain de La Bastidonne pour monseigneur de Créquy - f°144

Dette pour Antoine Pourchier – f°146

Le 08/02/1613 ont comparu François Roy de Lourmarin (84) et Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, absent, deux saumées de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance et qu'ils promettent de rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pourchier et Claude Favier de ce lieu.

Le 15/03/1614 ledit Pourchier a fait quittance auxdits Roy et Gaillard. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Jourdan et Jean Laugier.

Dette pour Valentin Clemens - f°147

Quittance pour Pierre Barthélémy - f°148

Procuration pour monseigneur de Créquy – f°150

Procuration pour monseigneur de Créquy – f°152

Ratification pour Denis Ganot – f°154

Mariage entre Bernardin Audoin et Jaumette Hermite – f°156

Le 10/02/1613 contrat de mariage entre Bernardin Audoin fils des feus Guillaume et Marie Berneud, de Pertuis (84), et Jaumette Hermite, fille des feus Pierre et Marie [blanc dans l'acte] du lieu d'Urtis (05, actuellement Venterol). L'époux est assisté par Etienne Audoin son oncle paternel, Jean Berneud son oncle maternel, Etienne Monier et Guillaume Preyre, de Pertuis, ses cousins ; l'épouse est assistée de Me Jacques Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ancien visiteur des gabelles

à sel en ce pays, son maître « l'ayant elle servy pour servante dans sa maison plus de quatre ans y a avecq ledit Audoin. »

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique neuf de la couleur qu'elle choisira d'ici le jour du mariage aux dépens de l'époux; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces: de lui à elle 120 livres; d'elle à lui 60 livres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de dame Jeanne de Bourdon, dame de Saint-Hilaire, où ledit sieur Vian réside, en présence de Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu et Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13). [Signé: Vian, Gauch... Barneu..., L Vian, Candolle]

Dette pour Me Jean Menc - f°160

Transaction entre Jacques Perben et Marguerite Vian - f°161

Investiture pour François Velixandre – f°164

Quittance pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°168

Procuration pour monseigneur de Créquy – f°170

Investiture pour Me Claude Gavaudan – f°173

Quittance pour Me Pons May et Jean Garcin – f°175

Cession pour Me Gaspard Hupais – f°177

Quittance pour Charles Eiroux – f°181

Cession pour Jean Allemand - f°182

Arrentement pour Me Pascal Sicard et Me Guillaume Sicard contre André Silvestre – f°183

Convention pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°185

Dette pour Jacques Gueidan – f°187

Le 16/02/1613 ont comparu Daniel Jourdan et Etienne Roux, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, douze panaulx d'orge prin, mesure courante, pour semer dans leurs terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre au 1^{er} mai avec hypothèque de leurs semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Jourdan et Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

Dette pour Me Jean Menc – f°188

Dette pour Me Jean Menc - f°189

Dette pour Me Jean Menc - f°190

Arrentement de jardin pour monseigneur de Créquy – f°190

Le 16/02/1613 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) comme procureur substitué pour madame de Créquy, comtesse de Sault, lequel a arrenté à Jean Sauvat, maçon de ce lieu de La

Tour-d'Aigues, présent, un petit jardin limitrophe du moulin plus bas, et « le naix » ainsi que l'autre petit jardin que ladite dame possède confrontant jardin d'Antoine Mallet, la rivière et le chemin, pour quatre ans à partir de ce jour se terminant au 1^{er} janvier la dernière année contre une rente annuelle de 33 livres à payer à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine. « Ledit Sauvat fera la muraille dudit naix a chaulx et sable a ses despans et le conservera, ensemble ledit jardin en bons mesnager. » Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Jean Jouvent de ce lieu et Esprit Blanc de Champsaur (05). [Signé : Martin]

Dette pour Bernardin Audoin – f°192

Dette pour Me Jean Menc - f°192

Arrentement pour Jean Garcin – f°193

Quittance pour François Daumas – f°197

Quittance pour François Pourchier – f°198

Procuration pour Martin Philip – f°199

Le 20/02/1613 a comparu Martin Philip, maître fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Jean Lantelme, d'Aix-en-Provence (13), son beau-père, absent, pour recouvrer de Barthélémy Pelissier maçon d'Aix-en-Provence la somme de 18 livres qu'il lui doit suivant acte chez Me Maurel notaire royal d'Aix-en-Provence de l'an dernier, et en passer quittance ou contraindre par voie de justice. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier et Claude Roman de ce lieu. [Signé : Phelip]

Convention de boucher pour la communauté de La Tour-d'Aigues - f°201

Dette pour Mathieu Jacquet - f°203

Mègerie pour Antoine Vespier – f°204

Procuration pour Me Bernard Constans – f°205

Quittance pour Etienne et Chabert Silvestre – f°206

Le 23/02/1613 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Chabert et Etienne Silvestre, frères de ce lieu, présents, la somme de 69 livres 8 sols pour le prix et achat d'une terre et vigne qu'il leur a vendue suivant acte chez ce notaire le 31/12/1612, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Allemand et François Charpin de ce lieu. [Signé: B Iccard, F Charpin]

Dette pour Jacques et Me Balthazar Gueidan - f°207

Le 23/02/1613 a comparu Me Jean Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jacques et Me Balthazar Gueidan notaire, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, rentiers des droits seigneuriaux de La Motte-d'Aigues, présents, deux saumées de blé annone en prêt, pour les semer cette année dans ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, et qu'il promet de rendre au 1^{er} mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Mallet et Me Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé: Gueidan, Anthoine Mallet, Gavaudan]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues - f°208

Dette pour Me Pascal Sicard – f°211

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°212

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°213

Quittance pour Denis Toupin – f°214

Le 25/02/1613 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Denis Toupin, de Vaugines (84), présent, la somme de 27 livres pour le prix du vin provenant de la tasque de La Motte-d'Aigues (84) et ce pour la paie de la Toussaint dernière suivant acte d'arrentement chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Balthazar Emin prêtre et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé: Jaques gaydan, B Emin]

Transaction entre Pierre Roman et Daniel Ripert - f°215

Dette pour Jean Miolan – f°218

Le 01/03/1613 a comparu Philippe Estienne [Esteve] de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Miolan marchand de Marseille (13), présent, la somme de 42 livres pour le prix et achat d'un mulet poil gris garni de son bât, mors et cordage, reçu ce jour d'où quittance, et qu'il promet de payer en deux paies, moitié le 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque du mulet. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de François Velixandre et Jaume Monier de ce lieu.

Dette pour Antoine Pourchier – f°219

Dette pour Antoine Pourchier - f°220

Le 02/03/1613 ont comparu Jacques Gueidan et Joseph Aubion, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 90 livres pour l'achat et prix de deux bœufs, l'un poil blanc, l'autre roux, reçus ce jour d'où quittance, et qu'ils promettent de payer au 1^{er} août avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Mathieu Manuel de Grambois (84) et Claude Mouret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Jaques Gaydan, Claude Mouret, Manuel]

Le 15/10/1613 Marie Estienne femme et procureure dudit Pourchier a confessé avoir reçu précédemment dudit Aubion et pour sa part 45 livres, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Denis Daumas et Balthazar Billard.

Le 12/09/1614 ledit Pourchier a confessé avoir reçu dudit Aubion 6 livres 10 sols en déduction du total, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Honoré Thurin et Valentin Clemens. [Signé : H Turin]

Le 09/03/1616 ledit Pourchier a confessé avoir été payé par ledit feu Jacques Gueidan 38 livres 10 sols, somme restante pour le prix des bœufs, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Morel et Pierre Roman. [Signé: Morel, P Roman]

Arrentement pour Laurent Trouchet - f°221

Quittance pour Denis Toupin - f°222

Quittance et reconnaissance pour Marguerite Toupin – f°223

Le 02/03/1613 a comparu Charles Gerard de Pertuis (84), lequel comme père et légitime administrateur de Laurent Gerard, mari de Marguerite Thopin, a confessé avoir reçu de Denis

Thopin, de Vaugines (84), son beau-frère, père de ladite Marguerite, présent, la somme de 120 livres à bon compte de la dot assignée par ledit Denis à sa fille dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 09/12/1612, pour la paie échue à Noël, d'où quittance et reconnaissance au profit de l'épouse, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Roux de ce lieu et de Me Claude Vias habitant à Pertuis. [Signé : Vias]

Quittance pour François Roy - f°225

Compte-final pour Pierre Bret - f°226

Dette pour Me Jean Menc - f°227

Dette pour Jean Allemand - f°228

Quittance avec cession pour monseigneur de Créquy - f°229

Cession pour Jacques Blanc - f°231

Procuration pour monseigneur de Créquy - f°233

Cession pour Me Claude Gavaudan - f^o235

Dette pour Jean Garcin – f°237

Déclaration pour Antoine Pourret - f°238

Le 09/03/1613 comme le 25/08/1612 Georges Gueidan et Jacques Nicollet, rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « auroyent en force de clame par eulx expozée le vingt deux decembre precedant faict gager Joseph Just de Marseille et prins deux saumées neuf panaulx mescle, dix saumées cinq panaulx consegail, six saumées cinq panaulx d'avoyne grosse mesure, sept saumées d'orge et neuf saumées cinq panaulx bled remises en ung grenier dudit Just et en une chambre au lieu de La Bastidonne de Saveric et le tout sequestré en mains et pouvoir d'Anthoine Pourret dudit lieu, ainsy qu'en appert par l'exploict sur ce faict. Et se treuvant lesditz Gueidan et Nicollet comme rantiers seigneuriaulx dudit La Tour poursuivis par madame de Crequi pour le payement de la rante ; par mesme ilz auroient poursuivy ledit Just et de faict ledit Nicollet pour sa part auroit faict declaration escripte et signée de sa main du vingt troysiesme novembre audit an, que ledit Pourret pourroit expedier a madite dame lesdits grains saisis audit Just, qui tout de suite et trois jours au paradvant auroit faict mesme declaration audit Pourret, escripte et signée de sa main, portant que ledit Pourroit pourroit fere ladite expedition a madite dame. En execution de quoy le mesme jour vingt troysiesme novembre, elle faict recevoir par Salomon Lombard son argentier unze charges consegail, dix charges bled annone, quatre charges d'orge, trois charges mescle et de ce en auroit faict aquict de sa main a la descharge dudit sequestre par façon qu'ayant bien compté les grains saisis se treuve qu'icellui Pourret a encores deux charges cinq panaulx avoyne, deux saumées sept panaulx d'oge pour tout reste de ladite sequestration, ainsy qu'en appert par les piecces susdites retirées presentement par ledit Just fors la coppie dudit exploict. Pour ce est il que personnellement estably pardevant moy notere royal soubsignés et tesmoingz soubs nommés ledit Joseph Just, lequel de son gré pour luy, ses hoirs, a declairé et declaire audit Pourret, absant, moydit notere stipulant, qu'il n'empeche ains consant pour eviter tous fraiz et despans que ledit Pourret baille et expedie ausdits Gueidan et Nicollet lesditz grains restans, et des a presant et pour tousjours l'en a entierement deschargé et descharge en bonne et deue forme aveq promesse l'en relever et garantie et randre la promesse dudit Lombard argentier et desdits rantiers en cas qu'il en feust recherché envers tous qu'il appartiendra, sauf audit Just d'en venir a compte aveq lesdits

rantiers et repeter d'iceulx ce que de droict. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présnece de Me Claude Darbon fils de François et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : Joseph Just, Darbon]

Dette pour Me Pascal Sicard - f°240

Caution pour la communauté de La Tour-d'Aigues - f°241

Convention de tripier pour Antoine Alosque, boucher – f°242

Le 11/03/1613 a comparu Jean Sauvat, maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a promis et convenu à Antoine Alosque, présent, « de luy servir de trippier durant une année comptable des le jour et feste de Pasques prochene venent soubs les paches suivantes, que ledit Sauvat prandre les tumbades des beufs excepté le cuyr, langue et graisse a la manière acoustumée pour sept florins celles des vaches, les trois pour deux des beufz pour le mesme pris et les trois vedelles pour deux vaches a proportion et prandra aussy les ventres, sang de mothon, brebis et menon pour deux soulz la piece, n'entandant estre que ceulx qui ne se pourront vandre aux habitans dudit lieu. » Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de François Pourchier et Antoine Martini de ce lieu. [Signé : Alosque, A Martini]

Quittance portant compte-final pour Jacques Gueidan – f°243

Le 11/03/1613 Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues s'était obligé envers feu Me Antoine Juramy marchand de Pertuis (84) pour la quantité de dix charges de conségal suivant acte chez ce notaire le 06/10/1609, ainsi que 30 livres pour reste de cession faite par Brémond Chenard audit feu Juramy suivant acte chez Me Antoine Olivier du 18/05/1606 et du 13/01/1607, ainsi que 26 livres 19 sols pour marchandises selon « ce que se treuve descript au livre de raison dudit feu Jurami au fueillet cent septante sept », soit au total 153 livres suivant le compte fait à l'instant. Me Louis Aujoin procureur de Me raymond Spagnel avocat en la cour, mari de demoiselle Cécile Juramy fille et héritière universelle dudit feu Antoine suivant procuration chez Me Jean Lambert notaire d'Aix-en-Provence (13) du 21/03/1611, a reçu douze charges de blé la récolte dernière, estimées à raison de 12 livres la charges, soit 144 livres. Ainsi ledit Gueidan doit encore 9 livres et ledit Aujoin a confessé les avoir reçues ce jour dudit Gueidan, présent, ainsi que 3 livres 15 sols pour les intérêts de 30 livres de ladite cession pour deux années échues au denier seize, d'où quittance. Il a reçu dudit Gueidan un acquit de 37 écus 36 sols écrit et signer par ledit feu Juramy en date du 18/08/1609 « pour luy servir a ses comptes et fere veoir l'erreur qu'est en la posite couchée en son estat de quatorze escus vingt soulz ne debvant estre que pour dix escus. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Martini et Jean Archimbaud de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Aujoin, A Martini]

Dette pour Me Jean Menc - f°246

Dette pour Me Jean Menc - f°247

Dette pour Me Pascal Sicard – f°248

Quittance pour Jean Jourdan et Daniel Magnan – f°250

Convention pour la communauté de La Motte-d'Aigues - f°252

Arrentement pour le capitaine Bernard et Jean Louis Roy – f°254

Le 14/03/1613 ont comparu le capitaine Bernard et Jean Louis Roy, frères, de ce lieu de La Tourd'Aigues, lesquels ont arrenté à François Darbon, fils d'Etienne, de ce lieu, présent, la bastide, les terres et pré qu'ils ont quartier de La Billadoire et que ledit Darbon tenait précédemment en arrentement, et ce pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour et se terminant la dernière année au 30 novembre, contre une rente annuelle de douze saumées et demi de blé, savoir moitié de blé annone et moitié de conségal, mesure courante, à payer à chaque Sainte-Magdeleine dont la première paie aura lieu à ladite date en un an et ainsi de suite. Ledit Darbon devra résider avec sa famille et bétail dans la bastide, faire consommer les pâtures, employer le fumier aux endroits nécessaires, sans dépeupler les arbres. Lesdits Roy devront faire prêter audit Darbon et lui être caution pour la semence desdites terres et ledit Darbon en supportera les intérêts annuels et rendra les grains à chaque récolte. Lesdits Roy se porteront pleiges pour l'achat de deux bœufs ou vaches pour labourer les terres et ce bétail seront hypothéqués. Ledit Darbon laissera la dernière année la moitié des terres vide. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Archimbaud et Honoré Thurin fils de Georges de ce lieu. [Signé : JL Roy, B Roy, H Thurin]

Quittance pour Nicolas Cavalier - f°257

Dette pour Nicolas Boyer - f°258

Déclaration entre Jacques Martin et Honorade Fillol – f°259

Quittance pour Marguerite Sauvecane - f°260

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°262

Dette pour Martin Philip - f°264

Dette pour Jean Allemand - f°265

Dette pour Me Pascal Sicard - f°265

Quittance pour Michel Felissian – f°266

Procuration pour Antoine Laurens – f°268

Dette pour François Vieil – f°269

Le 27/03/1613 a comparu Melchion Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Vieil de ce lieu, présent, la somme de 6 livres reçue en prêt d'où quittance, et qu'il promet de rendre au 30 juin. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Etienne Durand de La Bastidonne (84) et Honoré Castelin habitant [de ce lieu]. [Signé : Estienne Durad]

Le 18/09/1613 acte barré en présence dudit Vieil qui fait quittance audit Volaire. Fait en ce lieu en présence de Jean Durand et Pons Aubin.

Testament de Jean Pourchier - f°270

Le 28/03/1613 vers 14h, testament de « discret homme » Jean Pourchier fils des feus Guillaume et Andrieve Theric, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Il souhaite être inhumé en l'église de ce lieu dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église ainsi que des frères religieux observantin du couvent du Tourret, et qu'ils célèbrent une grand-messe des morts, diacre sous diacre, pour la déprécation de son âme et tout de suite après une novaine de messes à même intention, un cantage après celle-ci et un autre à la fin de l'an de son décès, et qu'il soit payé aux prêtres et religieux qui y assisteront comme de coutume après le tout.

Il lègue aux recteurs de la confrérie des Pénitents Blancs de ce lieu 6 livres pour être employées à la réparation et édifice de la chapelle, à payer dans l'an de son décès et les chargent de faire prier Dieu pour son âme.

Il lègue à Andrieve et Delphine Pourchier, ses filles et de feue Catherine Pardigon, à chacune la somme de 480 livres pour tous leurs droits paternels et maternels à payer ainsi : 60 livres le jour de leur mariage, 30 livres un an après et ainsi de suite chaque année jusqu'à l'entier paiement.

Il ordonne que Marguerite Pourchier, son autre fille et de ladite Pardigon « soyt contante de semblable somme » de 480 livres qu'il lui constitua en dot dans son contrat de mariage avec Jean Gaillard reçu chez ce notaire « luy prohibant de autre chose demander sur sondit bien. » Si une ou plusieurs de ses filles meurt sans enfant légitime, il lui substitue son fils et héritier universel et ses filles à parts égales entre eux. Si toutes meurent ainsi, il leur substitue son fils. En plus des dots, il veut que lesdites Andrieve et Delphine soient nourries et entretenus honnêtement aux dépens de son héritage jusqu'à leur mariage.

Il lègue à Marguerite Girard, sa « femme bien aymée » un lit garni d'un matelas, une couverture de laine, cortines, rideaux ainsi que dix linceuls, six napes, douze serviettes, la moitié du fil, une oulle de fer, une verguette, une sartan et le mastre, tous l'étain et les grains qui seront dans sa maison, ainsi que quarante coupes de vin qui sont dans un des tonneaux dans la cave. Il lui lègue aussi la jouissance de la salle et du plus haut de la maison, ainsi que trois émines de chenevier près de sa bastide quartier du Colombier pour en jouir sa vie durant en gardant l'état de viduité. Il la charge de nourrir ses fils et filles jusqu'au jour de la Saint-Michel, et de faire faire la récolte des blés pendants ainsi que de nourrir le valet.

Il nomme pour héritier universel Charles Pourchier, son fils et de de ladite Girard, ainsi que tout enfant posthume mâle à part égale avec ledit Charles et s'il a une fille avec la même dot que les autres et mêmes clauses et substitutions. Si son fils meurt sans enfant légitime il lui substitue ses filles et à défaut leurs enfants.

Comme son fils Charles est en bas âge, « n'ayant encores atainct l'eage d'ung an et demy », il nomme pour tuteur, ainsi que pour un posthume mâle, Isnard Brun de ce lieu, son cousin germain « a condition qu'il se chargera fidellement de tous ses biens par bon et loyal invantere que sera faict par moydit notere et d'en randre compte et prester le reliqua en temps et lieu, laissant toutesfois a ladite Girarde sa femme l'education, entretenement et norriture de sesdites filles jusques a leur mariage et de sondit filz jusques quil aura attainct l'eage de vingt ans, a laquelle sera expedié annuellement deux saumées bled annone et six saumées de consegal, trente couppes vin et trente livres argent a chascun jour et feste saint Michel et le tout sera tant pour sa norriture que de sesdites filles et enfans ausquelz il comande tres expressement de se comporter et vuivre sagement en hobeissance et respect et en cas que les fruictz de sondit bien et heritage ne feussent suffizantz supporter ladite pention ou que sesdits enfans et filles vinsent a decceder, audit cas icelle pention sera retranchée selon la faculté de sondit bien et a proportion augmentée si sadite femme estoit enceinte comme dict est. » Il nomme pour gadiateurs Louis Allard et Me Jean Guillaume Sauvecane. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison du testateur, en présence de messire Balthazar Emin prêtre, Me Jean Guillaume Sauvecane, Me Claude Gavaudan, André Silvestre, Jacques Olivier, Claude Ferrier de ce lieu, et Etienne Durand de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé: B Emin, Sauvecane, Gavaudan, Estienne Durad, C Ferrier]

Codicille de Jean Pourchier - f°277

Le 29/03/1613 à 4h du matin « discret homme » Jean Pourchier fils des feus Guillaume et Andrieve Theric, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au lit, malade, se souvient avoir fait son testament la veille chez ce notaire où il a nommé héritier universel Charles Pourchier son fils et de Marguerite Gerard. Il a choisi de modifier son testament.

Il veut que soit célébré dans l'église de ce lieu, par les prêtres, un cantage durant quatre ans à chaque 3 novembre et qu'ils soient payés sur son héritage au prix accoutumé.

Il augmente le legs fait à sa femme et veut qu'en plus du reste, lui soit expédié tout le fil qu'il y aura dans sa maison et la somme de 60 livres « affin qu'elle ayt meilleur moien nourrir ses enfans et effectuer le contenu en sondit testement. »

« Se souvenant encores avoir en bource environ trois centz livres argent », il a ordonné que ladite somme soit expédiée à Antoine Pourchier son cousin germain pour la conserver au profit de son fils et héritier « a condition qu'il s'en chargera en bonne forme et de le randre lhors et a qui srea dict. »

Il approuve tout le reste de son testament. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Pourchier, en présence de messire Jean Antoine Lantelme prêtre, Me Jean Guillaume Sauvecane, Joseph Aubion, Antoine Reynaud dudit lieu et messire Antoine Marion Jehan de Châteauneuf-lès-Avignon (Châteauneuf-de-Gadagne, 84) demeurant comme diacre en ce lieu. [Signé: Sauvecane]

Dette pour Me Pascal Sicard – f°280

Achat pour Elzias Silvestre - f°281

Dette pour Me Pons May – f°283

Testament de Claudette Jacquet - f°284

Le 02/04/1613 à 2h du matin, testament de « discrete personne » Claudette Jaquet femme de Raymond Plantard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fille des feus Antoine Jaquet et Catherine Molinet, de la ville de Pertuis (84), dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée en l'église de ce lieu, dans la tombe où sont enterrés les devanciers de son mari, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église. Elle souhaite que ces derniers célèbrent une grande messe des morts, une noveine de messire pour la déprécation de son âme, un cantage à la fin et un autre au bout de l'an de son décès et qu'ils soient payés par ses héritiers au prix accoutumé une fois.

Elle lègue à Jaumette Jaquet, veuve de feu Jean Amoreux, sa sœur, la somme de 6 livres à lui payer dans l'an de son décès.

Elle veut que Marguerite Plantard, sa fille, femme de Benoît Abel, soit contente de la dot et des donations qui lui ont été faites par son contrat de mariage et qu'elle n'en demande rien de plus. Elle nomme pour héritiers universels Antoine et Laurent Plantard, ses enfants, à parts égales. Si l'un meurt sans enfant légitime, elle lui substitue l'autre, « deffandans audit Anthoine ne vandre ny alienner aulcune chose de sondit heritage ains se contanter des fruictz a peyne de nullité de tous contractz en façon que ledit heritage soyt conservé aux enfans que plerra a Dieu luy donner et a deffault de ce audit Laurens Plantard comme dict est. » Si ses deux fils meurent sans enfants légitimes, elle leur substitue le plus proche de leur sang. Elle nomme pour gadiateurs Jaumet Monier et Georges Constans de ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de ladite Jaquet, en présence de Jean Canard, Louis Allard, Guillaume Darbon, Jaumet Gouirand, Jean Brun fils de François et Marquet Brun, de ce lieu. [Signé: L Alard, Darbon, J Brun, J Goiran]

Dette pour Martin Philip - f°289

Le 03/04/1613 ont comparu Jaume Blanc et Anne Boyer, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Martin Philip de ce lieu, absent, la somme de 10 livres 4 sols pour un prêt, somme reçue d'où quittance, qu'ils promettent de rembourser à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier de ce lieu et Me Antoine Derbes habitant à Pertuis (84). [Signé: Derbes]

Le 06/12/1613 acte barré en présence dudit Philip qui fait quittance à ladite Boyer. Fait en ce lieu en présence de Jean Laugier et Pons Andrieu de ce lieu.

Dette pour Me Georges Chapuis - f°290

Mariage entre Noël Broquier et Anne Tranquier – f°291

Le 08/04/1613 contrat de mariage entre Noël Broquier fils de feu Louis et de Magdeleine Staliard, de la ville de Pertuis (84), et « honneste feme » Anne Trenquier, veuve de Pierre Jourdan, fille des feus Pierre et Jeanne Sauzin de la ville d'Uzès (30).

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, en déduction desquels l'époux a reçu 54 livres en meubles de maison, suivant estimation par les parties, somme dont il fait reconnaissance.

L'époux se chargera de nourrir et entretenir honnêtement et à son égal Jeanne Jourdan, fille de ladite Trenquier, jusqu'à ce qu'elle se marie. Il devra faire faire à ses dépens à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique neuf, de la couleur qu'elle choisira, pour le jour du mariage ; les habits et joyaux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 45 livres ; d'elle à lui 22 livres et demi. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge, en présence de celui-ci et de Guillaume Lantelme de ce lieu, ainsi que Thomas Sac serrurier et Antoine Jaquesme de Pertuis. [Signé : Hupais, Lateume, Anthoyne Jaquesme]

Dette pour Jacques Aillaud - f°296

Le 10/04/1613 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Aillaud, maître tonnelier d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 18 livres que ledit Aillaud avait fournie audit Ferland pour du bois de chêne pour faire des tonneaux « que c'est treuvé non receptable » suivant acte chez Me Mollon notaire d'Aix-en-Provence en mars 1613, « estant ladite somme oultre et par dessus ce qu'il luy a expedié lhors dudit acte, randu et porté audit Aix » et que ledit Ferland promet de payer dans un mois, avec hypothèque de soixante-sept pièces dudit bois pour faire des tonneaux et douze plechons. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Grégoire Meilleuret et David Roux de Cabrières-d'Aigues (84).

Quittance pour Jacques Nicollet et Georges Gueidan – f°297

Mariage entre Jean Sicard et Marguerite Darbon – f°298

Le 14/04/1613 contrat de mariage entre Jean Sicard fils de feu capitaine Claude Sicard et de Barthélémie François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Marguerite Darbon, fille de Me Claude Darbon ancien procureur au siège général d'Aix-en-Provence (13) et de Lucrèce Martin, de ce lieu. L'époux est assisté par sa mère, par Me Pascal et Guillaume Sicard ses frères ; l'épouse est assistée par son père.

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits en déduction desquels le père de l'épouse lui a désemparé une maison d'haut en bas et de bas en haut y comprenant les deux caves, en ce lieu rue dite Lamorier, confrontant maison des hoirs de feu Me Jean Coussin, maison par derrière d'Anne Silve, maison de feue Marguerite Bandol et la rue publique ; ainsi que six tonneaux qui sont dans les caves, à prendre sur les dix qui y sont actuellement ; pour le choix des tonneaux, le premier sera choisir par l'époux, le deuxième par le père de l'épouse et ainsi de suite jusqu'à ce que ledit Darbon en ait quatre. Ledit Darbon pourra laisser ses tonneaux dans les caves pendant trois ans sans frais. En plus, le père de l'épouse lui désempare aussi un pré de trois sétérées en ce lieu quartier de Saint-Vincent comprenant le chenevier, confrontant pré de Jean Allemand, les deux chemins et le fossé venant à l'étang, le tout estimé à 1500 livres à bon compte desdits droits. D'où quittance, cette somme représentant les droits paternels et maternels de l'épouse, sauf si lesdits droits sont plus élevés à la mort dudit Darbon.

Il sera fait à l'épouse des robes et joyaux aux communs dépens des parties jusqu'à la somme de 90 livres ; le tout appartiendra au dernier survivant. Le père de l'épouse donner une paire de coffres « a bahut » neufs d'ici le jour du mariage. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 300 livres ; d'elle à lui 150 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Darbon, en

présence de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge et du capitaine Bernard Roy, de ce lieu. [Signé : C Darbon, Sicard, Sicard, Sicard, Hupais, B Roy]

Convention pour monseigneur de Créquy – f°301

Déclaration pour Jacques et Balthazar Gueidan - f°303

Le 15/04/1613 a comparu Jean Sambuc laboureur de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a déclaré à Jacques Gueidan et Me Balthazar Gueidan notaire royal, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents « qu'il a heu notice que Loys Ange praticien dudit La Tour rezidant a Aix a entreprins de sa privée authorité, certainne querelle et poursuite ayant fait adjourner lesdits Gueidans en personne pardevant monsieur le lieutenent general au siege dudit Aix, au nom dudit Sambuc. La verité est telle qu'icellui Sambuc n'a jamais rien sceu de ladite prethendue querelle et poursuite estant faicte sans y avoir pancé ains du propre mouvement dudit Ange et s'il s'en treuvoit aulcune il declaire encores qu'est en son nom suposé et contre son intention, et comme telle la desadvouée et revoquée et y renonceant pour tousjours, a promis ne s'en jamais servir en façon et soubz quel pretexte que ce soyt contre lesdits Gueidans pere et filz. » Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Henry Darbon et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : Gueidan, Jaques Gaydan, P May, H Darbon]

Quittance pour Barthélémy Goirand – f°305

Le 15/04/1613 ont comparu Jacques Gueidan et Me Balthazar Gueidan notaire royal son fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels tant pour eux que comme pleiges et cessionnaires de feu Paul Agnel, ont confessé avoir reçu de Barthélémy Goirand de La Motte-d'Aigues (84), présent, la quantité de grains contenue en trois obligations, l'une de deux saumées de conségal, l'une deux charges et demi de blé en faveur dudit Agnel, acte chez ce notaire le 30/09 et 13/10/1609, et la dernière de quatre panaulx d'orge, trois saumées de blé, deux saumées et demi de conségal, acte chez Me Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) le 13/10/1610; et aussi deux charges cinq panaulx de blé et deux charges et demi de conségal le 30/09/1611 acte chez ledit Me Augier. D'où quittance. Les obligations étaient passées pour des fournitures et prêts pour semer durant lesdites trois années 1609, 1610 et 1611 sans y comprendre les censes et droits de lods des obligations de 1612; le tout calculé par compte-final ce jour. Les parties se font quittance réciproque de toutes leurs affaires sauf celles susdites. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Martin Philip maître fontainier de ce lieu et Guillaume Morelli de Cabrières-d'Aigues. [Signé: Jaques Gaydan, Gueidan, M Phelip]

Achat pour Me Louis Jourdan – f°307

Quittance pour la communauté et les trésoriers de La Tour-d'Aigues – f°310

Testament de Marguerite Pourchier – f°312

Le 19/04/1613 vers 13h, testament de « discrete feme » Marguerite Pourchier, femme de Jean Gaillard, filles des feus Jean et [blanc dans l'acte] Pardigon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée dans la tombe de ses prédécesseurs dans le cimetière de l'église de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église, que soit célébrée une grande messe des morts pour la déprécation de son âme, ainsi qu'une novaine de messes, un cantage au bout de celle-ci et un autre au bout de l'an de son décès et que ces cérémonies soient payées axu dépens de son héritage.

Elle nomme pour héritier universel Valentin Gaillard, son fils et dudit Jean. S'il meurt sans enfant légitime elle lui substitue Charles, Andrieve et Phelipe Pourchier, ses frères et sœurs, chacun à part égale, ainsi que ledit Jean Gaillard son mari pour la moitié de sa dot. Elle nomme pour gadiateurs Pierre Vian et Laurent Plantard de ce lieu, ses « boisins et bons amis. » Fait et publié en ce lieu de

La Tour-d'Aigues, dans la fugaigne de la bastide dudit Gaillard en présence de Me Jean Guillaume Sauvecane, Claude Ferrier, Antoine Pourchier, Jean François Bouzon de ce lieu, Pierre Tasquier de Lourmarin (84), François Boyer de Grambois (84) et Vincent Roy de La Bastidonne (84). [Vaccat « suivant le dire et reffus de ladite testatrixe »]

Convention de mègerie entre Jacques et Jean Gruot – f°316

Déclaration et quittance pour dame Jeanne de Bourdon - f°318

Dette pour Jean Roy – f°320

Dette pour noble Sixte de Beauregard - f°320

Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°321

Dette pour noble Sixte de Beauregard - f°322

Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°323

Dette pour Jean Roy - f°324

Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°325

Dette pour noble Sixte de Beauregard - f°326

Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°327

Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°327

Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°328

Dette pour noble Sixte de Beauregard – f°330

Convention entre Barthélémy Rougier et Georges Ferland – f°331

Le 26/04/1613 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Barthélémy Rougier, tonnelier de Pertuis (84), présent, « le bois de chesne pour fere thoneaulx et cuves en dougnes que sont en grille au devant sa maison a la bourgade de cedit lieu sans rien comprandre les pleches que ledit Rogier a dict avoir receu en son pouvoir » pour le prix de 27 livres, en déduction de laquelle somme, ledit Rogier promet payer 18 livres à Jaume Aillaud maître tonnelier d'Aix-en-Provence (13) que ledit Ferland lui doit suivant acte chez ce notaire cette année. Le reste a été payé audit Ferland, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu dans la boutique du greffe, en présence de François Chabert et Georges Meisonier de ce lieu. [Signé : Francois Chabert]

Dette pour Me Claude Darbon – f°332

Quittance pour Grégoire Meilleuret - f°333

Dette pour Salomon Lombard - f°335

Le 26/04/1613 a comparu Laurent Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), argentier de madame de Créquy, absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçus en prêt précédemment d'où quittance, et qu'il promet de rendre

à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : C Tamisier]

Dette pour Salomon Lombard - f°335

Le 26/04/1613 ont comparu Etienne Gouirand, Etienne Roux et Marguerite Gouirand femme de Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Me Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, lesdits Gouirand et Roux chacun douze panaulx et ledit Etienne Gouirand dix-huit panaulx de blé annone, mesure courante, reçus en prêt précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Solliers et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Le 15/09/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance auxdits Gouirand, Roux et Marguerite Gouirand desdits dix-huit panaulx de blé annone. Fait en ce lieu en présence de Balthazar Billard et Pons Aubion.

Dette pour Salomon Lombard - f°336

Le 26/04/1613 a comparu Philippe Estiene de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone mesure courante, en prêt, reçus précédemment d'où quittance, et qu'il promet de rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Solliers et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé: C Tamisier]

Le 11/09/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Estiene. Fait en ce lieu et en « presences que dessus ».

Dette pour noble Sixte de Beauregard - f°337

Dette pour Me Salomon Lombard - f°338

Le 27/04/1613 a comparu Me Antoine Derbes habitant de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Guillaume Morelli de Cabrières-d'Aigues (84) et Honoré Mothon de La Motte-d'Aigues (84). [Signé: Derbes]

Le 15/11/1614 ledit Me Lombard fait quittance audit Me Derbes présent. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Darbon de ce lieu et Mathieu Pavin de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Derbes, Darbon, M Pavin]

Dette pour Me Salomon Lombard - f°339

Le 27/04/1613 a comparu Claude Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de blé annone, mesure courante, reçus en prêt précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et David Marye de Cabrières-d'Aigues (84).

Le 27/08/1613 ledit Lombard fait quittance audit Jourdan. Fait en présence de Claude Jourdan et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : B Iccard]

Dette pour Me Salomon Lombard – f°340

Le 27/04/1613 a comparu Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée deux panaulx de conségal, mesure courante, d'une part. A aussi comparu Honoré Gaultier d'Ansouis (84) en principal, ledit Me Darbon en pleige, qui a ont confessé devoir audit Lombard six panaulx de conségal. Le tout en prêt, reçu précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine.

Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Martin et Me Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé : C Darbon, Gavaudan, J Martin]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°341

Le 27/04/1613 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, et qu'il promet de rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gueidan et Michel Barthélémy de ce lieu. [Signé: Jaques Gaydan, Barthelemy]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°341bis

Le 27/04/1613 a comparu Antoine Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de blé annone, mesure courante, reçues en prêt précédemment d'où quittance, et qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Barthélémy Goirand de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : C Tamisier, B Goirand]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°342

Le 01/05/1613 ont comparu Jean Durand et Jean Auquier, de Pertuis (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de blé annone, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Jean Thorame de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Le 30/09/1613 ledit Lombard a confessé avoir été payé par ledit Auquier, présent, des deux saumées quatre panaulx de blé, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Thorame et Claude Tamisier. [Signé : C Tamisier]

Dette pour Antoine Borrillon – f°343

Dette pour Georges Gueidan – f°344

Dette pour monsieur Salomon Lombard - f°344

Le 02/05/1613 a comparu Guillaume Bœuf de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Balthazar Billard et Antoine Mallet de ce lieu. [Signé: Billard, Anthoine Mallet]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°345

Le 02/05/1613 a comparu Me Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Martin fils de Jean de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Coussin]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°346

Le 07/05/1613 a comparu Antoine Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce

lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escoffier et Jaumet Goirand de ce lieu. [Signé : A Martini]

Le 02/11/1613 ledit Lombard a confessé avoir été payé par ledit Martin, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jacques Isnard de ce lieu et Antoine Martin de Beaurepaire (38). [Signé : Martin, A Martini]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°347

Le 07/05/1613 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone mesure courante, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escoffier et Jaumet Goirand de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°347

Le 07/05/1613 ont comparu Daniel Jourdan et Jean Rouet, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, mesure courante, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Me Mathieu Durand et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé: M Durand, Billard]

Procuration pour Jacques Gueidan – f°348

Le 07/05/1613 a comparu Jacques Gueidan bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Pascal Sicard de ce lieu, son neveu, absent, pour « adcister au mariage que Jaques Gueidan son fils doibt contracter avec Gabrielle Reyne fille de Jehan Loys Roy, consantir a l'effect dudit mariage et en consideration d'icelluy, donner audit Jaques Gueidan son filz six charges bled annone tous les ans durant la vie dudit constituant tant seullement comenceant le premier payement le quinziesme jour du mois d'aoust prochain, et ce pour l'entretenement dudit Jaques son fils et non d'autre, et fere declaration qu'icelluy constituant n'empeche que sondit filz se marie avec ladite Reyne et icelluy autorizer. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Chansaur et Jérôme Ricard de ce lieu.

Dette pour le sieur de Beauregard – f°349

Le 07/05/1613 a comparu Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Sixte de Beauregard, de Corps (38), absent, une saumée de blé annone, reçue précédemment en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence « que dessus ».

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°350

Le 07/05/1613 a comparu Michel Nicolas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal mesure courante, reçus précédemment en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gueidan et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé: H Thurin]

Dette pour Me Pons May - f°350

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°351

Le 07/05/1613 a comparu Germain Payan de Grambois (84) domicilié en ce lieu de La Tourd'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gueidan et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé: H Thurin]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°351

Le 07/05/1613 a comparu Pierre Desmichels tisseur habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal mesure courante, reçus précédemment en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gueidan et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé: H Thurin, Pierre Desmichielz]

Accord entre Honoré, Antoine et Jean Chansaur, frères – f°351bis

Le 07/05/1613 comme « proces s'esperoit esmouvoir » entre Honoré et Antoine Chansaur, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues « pour raison du rapport de partage de leurs biens faict pardevant notere, estant riere le greffe, par mestre George Constans et Vincens May dudit lieu comis et deputés pour cest effect du [blanc dans l'acte] dernier et prethendoit ledit Honnoré d'en recourir comme presuposant y fere veoyr de l'inegalité a luy grandement prejudiciable et pour ce suget en avoit desja donné requestre a messieurs les officiers de cedit lieu, au contrere ledit Anthoine entendoit le soubstenir bon, juste et equitable pour les raisons qu'il vouloit proposer, a l'occasion de quoy ilz estoient en voye d'entrer en involution de dispute, fraiz et despans. »

Ont comparu lesdits Honoré et Antoine Chansaur, lesquels ont convenu ainsi : la part de la cave et tine de pierre de la maison paternelle appartiendra entièrement audit Honoré, ledit Antoine en aura l'usage pour les deux ans à venir. Ledit Antoine « en recompance » aura le dessus de maison, d'haut en haut, de la part dudit Honoré ou de feue Andrieve Martin sa femme, venant de la succession de son feu père, confrontant par-dessous la part de Jeanne Martin femme dudit Antoine, maisons de ce notaire, des hoirs de feu François Lantelme. Auquel Antoine, ledit Honoré comme père et légitime administrateur de ses enfants héritiers de ladite feue Andrieve, a fait toutes les cessions d'action. Ledit Honoré devra bailler 8 florins à la récolte prochaine et employer trois bêtes pour aller à Rians (83) quérir de « mahons pour garnir la thine de piarre que ledit Anthoine entend fere en la cave de la susdite maison. »

Pour le reste, le rapport de partage sera observé. Comme avant le rapport, les frères ont verbalement partagé leurs biens tant meubles qu'immeubles avec Jean Chansaur leur autre frère, présent, sans l'avoir rédigé, il a été convenu que sa part serait insérée dans cet acte : une maison près du Portail Revelin dans ce lieu, d'haut en bas et de bas en haut, confrontant maisons de Claude Favier, de Barthélémie Chansaur et le barry de la ville ; une terre au Plan confrontant le chemin d'Ansouis et terre du sieur Debecariis ; un jardin à la Bourgade, quartier de Carrière Neuve, confrontant jardin de Me Claude Darbon; une terre au quartier du Plan confrontant terres des hoirs de feu Guillaume Vian, d'Honoré Thurin et la draie ; un chenevier quartier de La Font du Sause confrontant chenevier de François Daumas ; une terre et verger à Saint-Vincent confrontant vigne de Laurent Plantard et le chemin ; un pré à La Thuilière confrontant terre de Jean Sauvecane de deux côtés ; une vigne quartier de Cailloux confrontant vignes de Jean Sauvecane et d'André Plantard; une terre à la Serre Vieille confrontant terres de Me Joseph Emin, dudit Sauvecane et le chemin; une terre quartier du Pas de Vaumalle confrontant terre de Vincent May et le vallat; un tonneau à vin de trente coupes ; une piarre à tenir l'huile qui est dans la cave vieille ; une « post bois puplier pour servir de couvert a une caisse, plus une caisse bois blanc sans couvert, une piboulle qu'est au pred d'Isnard Franco, une couverte de lict de leyne blanche, deux petites oulles de fer, ung broq, ung barrau de six potz, ung cumascle, une reille, une sartan, ung frechis, ung barboux, une petite ache, ung eissadon, une taravele, ung escaupre, ung paufer, ung luchet, une daille et deux olames, une espée, ung roet d'arquebuze, une petite taulle a porter pain, ung lict de bois blanc, ung dray, ung tamis et ung coignet de fer, ung beuf dict Pomet, ung autre beuf dit Lalegret, le bumat de la vache gavote, une asnesse et ung mullet garny de bast », le tout récupéré par ledit Jean lors de son mariage pour sa part héréditaire des biens et de ses père et mère et ce qui a été acquis par les frères durant le temps où ils ont demeuré ensembles.

Les frères se font quittance du tout et promettent de vivre en bonne paix. Ils se relèveront l'un l'autre s'il y a éviction pour des raisons antérieures au partage. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini et Jaumet Goirand de ce lieu.

Mariage entre Jacques Gueidan et Gabrielle Roy - f°356

Le 08/05/1613 contrat de mariage entre Jacques Gueidan fils de Jacques bourgeois et de demoiselle Lucrèce Vian, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et demoiselle Gabrielle Reyne fille de noble Jean Louis Roy et de demoiselle Françoise Darbon, de ce lieu. L'époux est assisté par Me Pascal Sicard procureur spécialement fondé du père de l'époux et le capitaine Bernard Roy oncle de l'épouse procureur fondé par le père de l'épouse, son frère suivant procurations chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu de ce jour et chez ce notaire hier.

Ledit capitaine Roy en ladite qualité a constitué en dot à l'épouse, de la part de son père 1050 livres et de la part de sa mère 150 livres, soit un total de 1200 livres à payer dans l'an du décès de ses père et mère respectivement. Ledit Roy, père, jusque-là promet de payer annuellement à sa fille la quantité de quatre charges de blé annone à chaque 15 août à partir du prochain sa vie durant pour l'entretien de sa fille.

Ledit Sicard audit nom donne suivant sa procuration audit époux six charges de blé annone mesure courante par an à chaque 15 août à partir du prochain durant la vie dudit père pour l'entretien de son fils.

Il sera fait à l'épouse aux communs dépens des mariés des robes et joyaux jusqu'à la somme de 60 livres d'ici le jour du mariage ; le tout appartiendra au dernier survivant. Le père de l'épouse devra lui bailler un coffre de noyer garni d'une serrure et d'une clef. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 300 livres ; d'elle à lui 150 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit capitaine Bernard en présence de Me Claude Darbon fils de François et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : B Roy, Sicard, J Gueidan, Darbon, L Jourdan]

Dette pour monsieur Salomon Lombard - f°362

Le 09/05/1613 a comparu Pierre Ferrat, tant pour lui que pour Jean son frère, en leurs propres et comme procureurs de Magdeleine Cortin leur mère, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone et douze panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt, à rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Le 25/09/1614 acte barré en présence dudit Lombard confessant avoir été payé par lesdits Ferrat, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Jean Roux de ce lieu. [Signé : Lombard]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°363

Le 09/05/1613 a comparu Honoré Ginies de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Honnorat Ginies]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°363

Le 09/05/1613 a comparu Daniel Panin de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçus en prêt, à prendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Antoine Turreau d'Aix-en-Provence (13).

Dette pour [noble Sixte de Beauregard] – f°364

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°364

Le 09/05/1613 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçus en prêt à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pascal Guion et Pierre Laugier.

Le 29/08/1614 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Jourdan, présent. Fait en ce lieu en présence de Jean Maurizan et Jean Laugier. [Signé : Lombard]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°365

Le 09/05/1613 a comparu Jean Louis Le Long cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus en prêt à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pascal Guion et Pierre Laugier. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°365

Le 10/05/1613 ont comparu Balthazar Lantelme fils de feu Antoine et Bastien Trouchaud, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en principaux et Marquet Berard de ce lieu en pleige, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, mesure courante, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence de Balthazar Billard et Pierre Laugier. [Signé: Billard]

Le 12/12/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui confesse avoir été payé par lesdits Trouchaud et Lantelme, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence « que dessus. »

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°366

Le 10/05/1613 a comparu Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de conségal, reçus en prêt, à rendre à al Sainte-Magdeleine, avec hypothèque des semés qu'il a à Badareau et autres fruits de ses vignes. Fait et publié en ce lieu, en présence de Marquet Berard et Balthazar Lantelme. [Signé : Billard]

Le 26/10/1614 ledit Lombard a déclaré être payé et consent à faire barrer l'acte. Fait en présence de Louis Porre et Claude Favier. [Signé : Billard]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°366

Le 10/05/1613 a comparu Claude Milonis, écuyer de Marseille (13), comme cessionnaire de Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues et des mains de Jean Garcin, trésorier, présent, 18 livres 15 sols pour la pension échue à la Saint-Michel dernière du capital de 300 livres contenu dans sa cession, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Laugier de ce lieu et noble Charles de Beauregard de Corps (38). [Signé : C Millonis, C de Beauregar, J Garcin]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°367

Le 11/05/1613 a comparu Georges Meisonier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en ce lieu en présence de Pierre Bonardel et Antoine Vespier.

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°368

Le 11/05/1613 a comparu David Baridon de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Barthélémy Jourdan et Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84).

Le 07/01/1615 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Baridon, présent. Fait en présence de Jean Martin et Jean Bressier de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°368

Le 11/05/1613 a comparu Roman Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges quatre panaulx de conségal, reçues en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en présence de Jean François Bouzon et Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé: R Queyrel]

Le 27/11/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Queyrel. Fait en ce lieu et « presences que dessus. » [Signé : R Queyrel]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°369

Le 11/05/1613 ont comparu Georges Roux et Jacques Serre de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en présence de François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Roman Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé: R Queyrel]

Le 22/09/1625 ledit Lombard fait quittance auxdits Roux et Serre. Fait en présence de Claude Favier et Marquet Martin de ce lieu. [Signé : Lombard]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°369

Le 11/05/1613 a comparu Honoré Gaultier, d'Ansouis (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de conségal, reçues en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Mathieu Nel et Pierre Laugier.

Le 28/12/1613 acte barré, ledit Lombard faisant quittance audit Gaultier. Fait en ce lieu en présence « que dessus. »

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°370

Le 13/05/1613 a comparu Pierre Roman fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Georges Roux et Jaumet Barthélémy dudit lieu.

Le 11/02/1614 ledit Lombard a fait quittance audit Roman. Fait en ce lieu en présence de Bastien bar et Antoine Berard dudit lieu. [Signé : P Roman]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°370

Le 13/05/1613 ont comparu Esprit Pourret en principal et Barthélémy Icard en pleige, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de conségal mesure courante, reçues en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu. [Signé: B Iccard]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°371

Le 13/05/1613 ont comparu Daniel Ripert et Pierre Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, ledit Ripert douze panaulx et ledit Jourdan six panaulx de conségal, reçus, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Me Louis Jourdan et Me Jean Menard. [Signé: L Jourdan, J Menard]

Le 26/08/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance auxdits Ripert et Jourdan. Fait en ce lieu en présence de Balthazar Lantelme et Pierre Laugier.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°371

Le 13/05/1613 ont comparu Mathieu Bret et Jean Sambuc de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, ledit Bret six panaulx et ledit Sambuc douze panaulx de conségal, reçus, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Me Louis Jourdan et Me Jean Menard. [Signé: L Jourdan, J Menard]

Dette pour Mathieu Bret – f°372

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°373

Le 14/05/1613 a comparu Jean Archimbaud maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de blé annone, reçus précédemment en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence de Pierre Roman et Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

Le 29/03/1617 le sieur Lombard a fait quittance audit Archimbaud. Fait en présence de Claude Favier et Bastier Bar.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°373

Le 14/05/1613 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal en prêt, reus, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Pierre Roman dudit lieu et Bertrand Arlaud de Mirabeau (84).

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°374

Le 14/05/1613 a comparu Louise Michel femme de Georges Darbon de ce lieu de La Tourd'Aigues, laquelle a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois saumées de conségal en prêt, reçues d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Guillaume Morel de Cabrièresd'Aigues (84). [Signé: Morel, J Richard]

Le 02/12/1613 ledit Lombard a fait quittance à ladite Michel. Fait en présence de Claude Tamisier et de Jean Laugier de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°374

Le 14/05/1613 ont comparu Sauvaire et Jean Mouret, père et fils, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone en prêt, reçus, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé: J Richard]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°375

Le 14/05/1613 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal en prêt, reçus, et à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Jean Malan et Sauvaire Moret. [Signé: J Richard]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°375

Le 14/05/1613 a comparu Antoine Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Jean Malan et Sauvaire Moret.

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°376

Le 15/05/1613 a comparu Jean Felissian fils d'Huguet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges quatre panaulx de conségal en prêt, reçues, et à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fut présent Michel Felician de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Honoré Thurin. [Signé: L Jourdan, H Thurin]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°377

Le 17/05/1613 a comparu Guilhen Autard et Pierre Ripert de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone et une saumée de conségal, reçus précédemment, à rendre dans le château de ce lieu de La Tour-d'Aigues à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Pierre Franchesquin de Cabrières-d'Aigues. [Signé : C Tamisier]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°377

Le 17/05/1613 ont comparu Pierre Franchesquin et Jean Anthoard fils de Louis, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, ledit Franchesquin douze panaulx de blé annone et ledit Anthoard douze panaulx de conségal, en prêt, le tout reçu précédemment, à rendre et porter dans le château à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Guilhen Antoard de Cabrières-d'Aigues. [Signé : C Tamisier]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°378

Le 17/05/1613 ont comparu César de Lestic de Cucuron (84) et Jean Barthélémy de Bompuy de Pertuis (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre saumées huit panaulx de conségal, reçues, à rendre et porter en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et Guilhen Antoard de Cabrières-d'Aigues. [Signé: C Tamisier, Cezari Delestic, Debompui]

Le 31/10/1613 ledit Lombard a fait quittance auxdits Delestic et Bompuy. Fait en ce lieu en présence de Claude Tamisier et Jean Roux de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°379

Le 17/05/1613 a comparu Antoine Reynaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Vian]

Le 07/10/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Reynaud. Fait en ce lieu en présence de Jean Pascal et Pierre Laugier.

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°379

Le 17/05/1613 ont comparu Pierre Beymond en principal et Mathieu Pavin en pleige, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Me Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée deux panaulx de conségal, en prêt, et 11 florins pour le prix de cinq panaulx de blé annone achetés, le tout reçu précédemment, à rendre et payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Pierre Laugier et messire Jean Antoine Lantelme prêtre de ce lieu. [Signé: M Pavin]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°380

Le 18/05/1613 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 13 livres 12 sols pour le prix

d'une charge de blé froment de Cabrières, reçue d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : G Constans]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°381

Le 18/05/1613 a comparu Jean Martin fils de Pierre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois saumées six panaulx de conségal, mesure courante, reçues en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : J Martin]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°381

Le 18/05/1613 a comparu Georges Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois saumées de conségal, mesure courante, reçues en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence de Claude Tamisier et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°382

Le 18/05/1613 ont comparu Toussaint et Louis Sauvecane tant pour eux que pour leurs frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de conségal et douze panaulx de blé annone, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé: T Sauvecane] Le 22/08/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance auxdits Sauvecane. Fait et publié en ce lieu en présence de Pons Andrieu et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé: T Sauvecane]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°383

Le 18/05/1613 a comparu François Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de conségal, reçus, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié ne ce lieu en présence de Pierre Bonardel et Denis Daumas de ce lieu.

Le 05/11/1613 ledit Lombard a fait quittance audit Solliers. Fait en ce lieu en présence « que dessus. »

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°384

Le 18/05/1613 a comparu Etienne Olivier d'Ansouis (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées quatre panaulx de conségal, reçus, à rendre et porter au château de ce lieu à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Daniel Topin et Pierre Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84).

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°384

Le 18/05/1613 a comparu Georges Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six charges de conségal mesure courante, reçues précédemment en prêt, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Roman Queyrel de La Bastidonne et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé: R Queyrel]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°385

Le 20/05/1613 a comparu Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84) lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 13 livres 4 sols pour le prix d'une saumée de blé froment de Cabrières mesure courante, reçue précédemment, à payer à la

Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Pierre Bertrand de Cabrières-d'Aigues et Grégoire Richaud de ce lieu.

Le 17/12/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Meilleuret. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°386

Le 20/05/1613 ont comparu Pierre et Daniel Bertrand, frères, de Cabrières-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 13 livres 4 sols pour l'achat d'une saumée de blé froment de Cabrières, reçue, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues et Grégoire Richaud de ce lieu.

Achat de terre pour Jean Chansaur - f°387

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°389

Le 20/05/1613 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, 20 livres 2 sols pour l'achat d'une saumée et demi de blé annone, reçue d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : J Brigas]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°390

Le 20/05/1613 a comparu Gaspard Solliers d'Ansouis (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 24 livres pour l'achat de deux saumées de blé annone, reçues d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu en présence de Georges Constans et Jean Jouvent de ce lieu. [Signé : Sollier, G Constans]

Le 21/04/1616 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Solliers. Fait en présence de Jean Roy et Jean Coste. [Signé : Lombard]

Mègerie pour Jacques Gueidan - f°391

Le 20/05/1613 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean François Bouzon de ce lieu, présent, une bastide et tenement de terres, prés et vigne quartier de Rorabeau, en ce lieu et à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), comprenant le pré quartier de Saint-Vincent à prendre « par dela le cours des sausles joignant le pred de Jaumet Monier ». Il jouira à son profit d'un chenevier quartier de La Barrière et d'une vigne « dessus lanthin ». Le tout pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine.

Chacun fournira la moitié des semences et bétail chaque année. Ledit Bouzon devra payer toutes les factures à ses dépens pour le labourage et la réduction des fruits ; ledit Gueidan paiera 12 livres au sarclage et à la moisson ; ledit Gueidan tiendra un homme travaillant durant la semence et l'aire, payé par lui et nourri par ledit Bouzon. Si du bétail meurt, chacun y participera par moitié sauf si ledit Bouzon est responsable. Le bétail sera estimé à l'entrée en mègerie « si bon semble audit Gueidan pour eviter abus » et à la fin tout se partagera.

Ledit Gueidan devra loger tous les ans dans sa tine les raisins desdites vignes, ainsi que le vin dans un tonneau, sans faire payer de rente. Tous les ans, les grains se partageront, les pailles appartiendront audit Bouzon pour la nourriture du bétail, ainsi que le foin. Il fera consommer les pâtures audit bétail et emploiera le fumier en provenant aux endroits nécessaires sans le porter ailleurs. La dernière année, il laissera le foin et la paille dans la bastide au profit dudit Gueidan pour remplacer les pâtures qu'il trouvera à l'entrée.

Ledit Gueidan devra laisser en mègerie toutes les ruches que le précédent mégier laissera et ledit Bouzon les entretiendra « dans les loges » que ledit Gueidan fournira et tous les ans ils feront le partage. La dernière année « ledit Gueidan retiré ses caps » le reste se partagera. Ledit Gueidan

baillera vingt gélines et un coq et ledit Bouzon lui baillera douze œufs par semaine sauf durant le mois de mai. A la fin, il rendre le bétail. Ledit Gueidan baillera deux truies et si des truies ou leur croît est vendu, ce sera au commun profit. Tout le reste se partagera à la fin. Ledit Gueidan baillera aussi trois trentaines de bétail à laine ; la laine se partagera chaque année, pour du bétail vendu il se partagera, de même qu'à la fin de la mègerie tout sera partagé. Ledit Gueidan paiera les tondeurs et ledit Bouzon les nourrira Ce dernier devra « laisser seze cledes pour le parc telles que ledit Gueidan luy baillera. » Les fruits des arbres fruitiers seront en mègerie sauf les poiriers qui sont au-dessus du chemin du côté de la bastide et les poires « a fee »[?] qui appartiendront audit Gueidan. Il choisira deux poiriers pour lui.

Ledit Bouzon devra tenir « ouvertz les foussés affin que l'eaue dudit cartier ne les dommage. » Ledit Gueidan fournira un panau de seigle par portée de porcs. Ledit Bouzon devra bailler chaque année audit Gueidan une livre de fromage sec par brebis de port, « payant les avortades deux pour une » à chaque Saint-Michel.

Ledit Gueidan devra faire prêter audit Bouzon sous sa caution tous les grains nécessaires pour les semences et pour vivre.

La part dudit Bouzon est hypothéquée au profit dudit Gueidan. Ledit Bouzon devra « creuzer cinquante creux tous les ans et y planter les arbres que ledit Gueidan luy baillera ». En cas de différent, ils devront passer par deux amis communs. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Noël Rougier de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°397

Le 20/05/1613 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 13 livres 4 sols pour l'achat d'une saumée de blé annone, reçue, à payer à la Sainte-Magdeleine avec hypothèque des semés qu'il a quartiers de Bédarrides et de Badareau. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé: H Turin]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°398

Le 22/05/1613 a comparu Monet Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 6 livres pour l'achat d'une demie charge de blé annone, reçue, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé: H Turin]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°399

Le 22/05/1613 ont comparu le capitaine Bernard et Jean Louis Roy, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 26 livres 8 sols pour l'achat de deux saumées de blé annone, reçues précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine, avec hypothèque de tous leurs semés en ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Laugier et Jean Pourret de ce lieu ; [Signé : B Roy, JL Roy]

Le 26/02/1614 ledit Lombard a fait quittance auxdits Roy. Fait en ce lieu en présence « que dessus. » [Signé : JL Roy, Lombard]

Dette pour Antoine Vespier – f°400

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°400

Le 08/06/1613 a comparu Mathieu Hupais maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Salomon de Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 12 livres pour l'achat d'une saumée de blé annone, reçue précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-

Magdeleine. Fait et publié en ce lieu en présence de Pascal Guion et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : Mathieu Hupais]

Le 27/12/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Hupais, présent. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Gueidan et Jean Louis Olivier de ce lieu. [Signé : Mathieu Hupais]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°401

Le 08/06/1613 a comparu Roman Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à noble Salomon de Lombard de Grenoble (38), absent, la somme de 18 livres 18 sols pour le prix d'une saumée et demi de blé annone, reçue précédemment, d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Me Jean Menard et Jean Roy de ce lieu. [Signé: R Queyrel]

Le 27/11/1613 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Queyrel. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu de ce lieu. [Signé : R Queyrel]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°402

Compromis entre Philippe Astoin et Pierre Justax – f°404

Quittance pour Claude Armand et Bernard Cambe de Bonnieux - f°406

Déclaration portant reconnaissance pour Catherine Reboul – f°409

Le 12/06/1613 a comparu Nicolas Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel « recognoissant bonne foy » a déclaré à Catherine Reboul, veuve de feu Pierre Barthélémy, son fils, présente, « la verité estre telle que sondit filz a recouvré de ladite Reboulle la somme de seze livres seze soulz sans que de ce luy en soit esté faict aulcune declaration par acte publiq et par ainsi il consant que ladite Reboulle puisse recouvrer ladite somme sur tous et chascuns ses biens et droictz presens et advenir en forme, et neanlmoingz a appreuvé et ratiffié la donnation que sondit filz a faicte a ladite Reboulle en son contract de mariage receu par mestre Loys Sauvecane notere royal de cedit lieu le vingt cinquiesme novembre en l'année six cens dix, voullant aussy que ladite Reboulle puisse recouvrer la somme contenue en ladite donnation audit mariage sur sesdits biens, nonobstant qu'elle ne soit eté insinuée suivant les eeditz de sa majesté et arrestz de la cour, de quoy il l'en a relevée et releve en tant que besoing pourroit estre sans qu'elle soy tenue d'en prandre plus ample aprobation par justice ni autrement en facon que soit. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de François Velixandre, Me Baltahzar Gueidan notaire et Jean Canard de ce lieu. [Signé : Gueidan]

Compromis entre Me Louis Jourdan d'une part, et Jean et Isaac Bouchard – f°410

Compromis entre Me Louis Jourdan et Jacques Bouchard – f°412

Quittance pour Jacques Gueidan – f°414

Le 09/07/1613 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) comme procureur de dame Magdeleine de Bonne comtesse de Sault suivant procuration chez ce notaire du 14/02/1613, lequel a déclaré à Jacques Gueidan et Me Balthazar Gueidan notaire royal son fils, rentiers des droits seigneuriaux de Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84), ledit Balthazar présent, que ladite dame a reçu paiement desdits Gueidan de la quantité de deux cents charges de blé annone, cent dix charges de conségal et trente charges d'avoine pour la rente desdits lieux, paie de l'année 1612 échue en août dernier, selon le compte fait à l'instant avec les quittances rapportées par lesdits Gueidan écrites et signées de la main de Salomon Lombard argent de ladite dame « rompues et deschirées presentement. » D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la

basse-cour du château, en présence de Claude Tamisier de ce lieu et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, Gueidan]

Dette pour Jean Honoré Constans – f°415

Quittance pour Roland Ripert - f°416

Achat de dessous de maison pour Me Claude Darbon - f°418

Achat de juments pour monseigneur de Créquy – f°421

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°423

Mariage entre Georges Petit et Victoire Bignan - f°425

Le 25/07/1613 contrat de mariage entre Georges Pichot, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Pierre et Jeanne Eyriès de ce lieu, et « honneste fille » Victoire Bignanne fille des feus Richard Bignan et Magdeleine Cavalier du lieu de Saint-Martin-de-Castillon (84). L'épouse est assistée de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu son maître « avec lequel ladite Bignane a demeuré pour servante despuis [blanc dans l'acte] ans. »

L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. L'époux lui fait reconnaissance de la somme de 6 livres au prix d'une caisse de bois blanc reçue par l'époux précédemment, ainsi de 30 livres en argent reçues d'elle provenant de ses gages, soit un total de 36 livres.

L'époux devra faire faire à l'épouse une robe et un aubergeon de drap neuf, de la couleur qu'elle voudra pour le jour du mariage ; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison dudit Me Hupais en présence de Jean Sauvat, Georges Meisonier, François Turrier et Michel Marsel de ce lieu.

Dette pour Marquet Grange de Cabrières-d'Aigues - f°429

Mègerie pour monseigneur de Créquy - f°430

Quittance pour les hoirs de Jean Pourchier – f°437

Procuration pour monseigneur de Créquy – f°438

Le 07/08/1613 a comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), en qualité de procureur de dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, suivant procuration chez ce notaire le 14/02/1613, lequel audit nom nommé pour procureur noble Salomon de Lombard de Grenoble (38), argentier de ladite dame, présent, pour recouvrer de noble Charles Eyrous écuyer de Simiane (04), rentier de la terre de Saint-Christophe 1400 livres sur la rente qu'il doit, paie échue en mai, et du capitaine Sauvaire Malandre rentier de la place de Saint-Hernis [Hervis?] en « la comté de Sault », la somme de 540 livres pour la rente de ladite terre, paie échue cette année suivant les actes d'arrentement, en passer quittance ou contraindre par voie de justice. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane et Vincent Barrière de ce lieu. [Signé: Martin, Lombard]

Dette pour Guillaume Sicard - f°441

Procuration pour frère Claude Garnier – f°442

Quittance pour François Pourchier - f°444

Quittance pour Antoine Andrieu – f°445

Compte-final pour Jacques et Me Balthazar Gueidan – f°446

Le 19/08/1613 ont comparu Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour Jacques Gueidan son père, rentiers des droits seigneuriaux de La Motte-d'Aigues (84), et Jean Bouchard laboureur dudit lieu de La Motte-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte-final pour les affaires procédant d'obligations et droit de lods suivant acquisition faite du sieur Michaellis d'Aix-en-Provence (13) pour 90 livres, couvrant tout le passé jusqu'à ce jour hormis les censes et services qui ne sont pas compris. Ledit Bouchard doit auxdits Gueidan 15 livres 8 sols à payer moitié dans quinze jours et moitié au 15 août. D'où quittance et renonciation à tout procès déjà intenté. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pierre Vieil praticien de Rians (83) et Georges Meisonier de ce lieu. [Signé : Gueidan, Vieilh]

Procuration pour monseigneur de Créquy – f°447

Quittance pour Jacques Gueidan – f°449

Le 22/08/1613 a comparu Georges Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, habitant à présent à Sisteron (04), lequel a déclaré à Jacques Gueidan, son père, présent, « que combien qu'au contract de mariage passé entre luy et damoyselle Suzanne Nicolete sondit pere luy ayt faict donnation de trois centz livres par an pour son entretenement durant la vie d'icelluy, ce nonobstant ledit George luy auroit faict promesse de reduire ladite donnation a six charges de bled et trente couppes vin tous les ans, lesquelles il confesse avoir receu pour la presente année et comme contant en a quicté et quicte sondit pere en bonne et deue forme, et neanlmoinz a dict et declaire qu'il le quicte encores de tous les arrerages de ladite pention de six charges bled et trente couppes vin a ce reduicte comme dict est de tout le passé jusques a present. » Cette pension est à donner à chaque 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Jacques Gueidan en présence de Me Jacques Viany docteur en droits et François Pourchier de ce lieu. [Signé: Jaques Gaydan, Gueidan, J Viany]

Dette pour Barthélémie Bernard – f°451

Quittance pour Antoine Astoin – f°452

Dette pour Antoine Escoffier - f°453

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°454

Quittance pour Pierre Juxtas – f°455

Compromis entre Me Pierre Roman et François Roman – f°456

Dette pour François Pourchier - f°457

Procuration pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°458

Procuration pour Jacques Gueidan – f°459

Le 06/09/1613 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, rentier des droits seigneuriaux de La Motte-d'Aigues (84) et Cabrières-d'Aigues (84), lequel a nommé pour procureur Me [blanc dans l'acte] procureur au siège présidial au Châtelet de Paris (75) « et tous les autres (procureurs) », pour se présenter devant le lieutenant civil audit siège sur l'assignation à lui donnée à la requête de messire Claude François de La Baume comte de Montravel « en la qualité

qu'il procede » comme séquestre des rentes desdits lieux suivant l'exploit fait par Jean Brun sergent royal exploitant du 20 août dernier, « jurer en l'ame dudit constituant qu'il ne doibt aultre rante que la courante de ceste année » et faire toutes les poursuites et défenses requises. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May cordonnier et François Pourchier hôte de ce lieu. [Signé : V May, Jaques Gaydan]

Quittance pour Vincent May – f°461

Le 07/09/1613 a comparu Laurent Vian fils de feu Jacques, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Vincent May de ce lieu, présent, la somme de 78 livres pour le prix d'une terre et pré limitrophes quartier des Saletes entre eux échangée suivant acte chez Me Gueidan notaire de ce lieu le 31/12/1612, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fut présent Me Pons May comme trésorier de la communauté de ce lieu qui en a retiré 46 livres en déduction des arrérages de tailles de l'année 1611 et 1612 tant pour la cote dudit Vian que de Laurent son cousin, ainsi que des dépens, d'où quittance à bon compte des tailles et dépens. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Roman et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : P May, L Vian, V May]

Procuration pour monseigneur de Créquy - f°462

Dette pour Jean Honorat Constans - f°464

Le 14/09/1613 a comparu Antoine Gabriel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honorat Constans de ce lieu, présent, 63 livres pour l'achat de deux ânes l'un poil gris l'autre blanc, reçus d'où quittance, à payer en trois paies, savoir moitié au 15 août, 15 livres 15 sols à la Toussaint suivante et le reste au 15 août suivant, avec hypothèque des ânes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Bernard habitant de Pertuis (84) et André Heritier de ce lieu. [Signé: JH Constans]

Le 19/09/1614 ledit Constans a confessé avoir reçu dudit Gabriel 31 livres 10 sols en déduction du total, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Sicard et Me Bernard Constans. [Signé: JH Constans, Sicard, Constans]

Le 25/10/1614 ledit Constans a reçu dudit Gabriel 15 livres 15 sols, d'où quittance. Fait en présence de Me Bernard Constans et Honoré Thurin. [Signé : JH Constans]

Le 15/12/1615 acte barré en présence de Jacques Olivier cessionnaire dudit Constans suivant acte chez ce notaire, confessant avoir reçu les 15 livres 16 sols restant, d'où quittance. Fait en présence de Pons Aubin et Guillaume Moreli.

Achat pour Antoine et Roman Olivier – f°465

Le 14/09/1613 a comparu Magdeleine Bertrand veuve de Claude Silvy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a vendu à Antoine et Roman Olivier, frères, de La Bastidonne (84), absent, Sauze Ravel leur mère présente, une terre de deux saumées à La Bastidonne, quartier du Real, confrontant terres de Delphine Devoulx, de Jean Louis Olivier en deux parts. La vente a été faite pour le prix de 8 écus soit 24 livres, en déduction de laquelle somme la vendeuse a reçue la moitié tant en une saumée de conségal qu'en argent, d'où quittance. L'autre moitié sera à payer de ce jour en un an. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Volaire et Etienne Silvestre de ce lieu.

Le 29/11/1614 ladite Bertrand a confessé avoir reçu desdits Olivier, ledit Antoine présent, et de ses mains, payant en commun avec son frère, la somme de 4 écus pour reste et entier paiement du prix de ladite terre, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Meyran et Jean Imbert de ce lieu.

Dette pour Jean Honorat Constans - f°468

Le 16/09/1613 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honorat Constans de ce lieu, présent, la somme de 27 livres pour l'achat d'une ânesse poil gris, reçue précédemment d'où quittance, à payer ainsi : quatre coupes de vin à raine de tine à expédier au prix de vente, et le reste sera à payer à la Saint-Michel prochaine en un an. Ledit Ferland hypothèque l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Jean Anthoard fils de Louis de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : JH Constans, L Jourdan] Le 31/12/1617 Guillaume Mallet procureur de Me Georges Constans cessionnaire dudit Jean Honoré son frère, a confessé avoir reçu dudit Georges Ferland 3 livres pour reste en entier paiement du total, d'où quittance. Fait en présence d'Honoré Chansaur et Bastien Bar de ce lieu.

Dette pour Jean Honoré Constans - f°469

Le 16/09/1613 a comparu Elzias Ferland, lequel a confessé devoir à Jean Honorat Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 33 livres pour l'achat d'un âne poil noir, reçu précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine en déduction duquel prix il baillera six coupes de vain à rai de tine à la Saint-Michel au prix auquel il se vendra. Ledit Ferland hypothèque l'âne et tous les autres ânes de même poil qu'il a. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Jean Anthoard fils de Louis de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé: JH Constans, L Jourdan]

Le 26/08/1614 acte barré en présence dudit Constans qui fait quittance audit Ferland, présent. Fait en ce lieu en présence de François Fabry et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : JH Constans]

Cession pour Jean Roman – f°470

Procuration pour Me Louis Jourdan - f°471

Convention pour monseigneur de Créquy d'une part et Jean Deidier et Bertrand Arnoulx – f°473

Dette pour Me Pascal Sicard – f°476

Le 21/09/1613 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, présent, quatre saumées de blé annone et deux saumées de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1^{er} mai. Fut présent Marquet Berard de ce lieu, son beau-fils, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Antoine Martini de ce lieu. [Signé : Sicard, V May, A Martini] Le 13/09/1615 acte barré en présence dudit Sicard qui fait quittance audit Rougier. Fait en présence de Louis Porre et Honoré Thurin. [Signé : Sicard]

Dette pour monsieur Salomon Lombard - f°477

Le 23/09/1613 a comparu Claude Roman de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Salomon de Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre saumées de conségal, reçues en prêt pour les semer cette année dans les terres qu'il tient à ferme de demoiselle Françoise Fabresse en ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le greffe, en présence de Michel Barthélémy et Guillaume Mallet de ce lieu. [Signé : Barthelemy]

Convention entre Barthélémy et François Icard, d'une part, et Jean et Esprit Sauvat – f°478 Le 24/09/1613 ont comparu Jean et Esprit Sauvat, père et fils, maçons de ce lieu de La Tour-

Le 24/09/1613 ont comparu Jean et Esprit Sauvat, père et fils, maçons de ce lieu de La Tourd'Aigues, lesquels ont promis à Barthélémy et François Icard, frères, de ce lieu, présents, « de bastir et ediffier a chaulx et sable une chapelle pres la bastide desdits Iccardz au terroir de cedit lieu, de la grandeur de douze pans de largeur et de deux cannes deux pans de long dans œuvre et de l'haulteur de la chappelle des hieres a plan de terre, bien et deuement bastie a chaulx et sable comme dict, et crottée a voulte couverte par le dessus de thuilles fermée par le devant de muraille de haulteur neccessere en façon d'y appliquer ung cledat du bois que lesdits Icardz leur bailleront et y fere et dresser ung autel de grosse piarre que lesdits Icardz remetront sur le lieu, ensemble ung benoictier a l'entrée, le tout bien et deuement faict, sans que lesdits Icardz fournissent aulcuns atraictz fors que le port des tuilles et l'eaue pour detramper la chaulx tant seullement, a laquelle besoigne lesdits pere et filz seront tenus travailler en sorte que ladite chapelle soit faicte pour le jour et feste de Noel prochain moyennant le pris et somme de trente neuf livres qu lesdits Icardz en ont payé en deduction sept livres seze soulz et le reste payeront en travaillant et faicte ladite besoigne. » Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Toussaint et Joseph Sauvecane de ce lieu. [Signé: B Iccard, Iccard, J Sauvecane, T Sauvecane]

Dette pour noble Salomon de Lombard – f°480

Le 26/09/1613 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, tant pour eux que pour Louis et François leurs frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à noble Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq saumées de blé annone et cinq saumées de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçues précédemment pour semer cette année dans leurs terres en ce lieu et à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane]

Le 29/08/1614 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance auxdits Sauvecane. Fait en ce lieu en présence de Jean Richard et Jean Maurizan de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Lombard]

Dette pour sieur Salomon Lombard - f°481

Le 26/09/1613 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à noble Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée et demi de conségal, pour semer cette année et saison dans les terres qu'il tient audit lieu, reçue d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Christophe Escoffier de ce lieu.

Dette pour Me Bernard Constans - f°481

Dette pour Me Balthazar Gueidan - f°481

Dette pour Jean Honorat Constans – f°482

Dette pour Jean Honorat Constans – f°483

Dette pour Jean Honorat Constans – f°484

Le 30/09/1613 a comparu Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constant de ce lieu, présent, la somme de 24 livres pour l'achat d'un âne poil noir garni d'une barde, reçu ce jour d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Bastien Trochaud de ce lieu. [Signé : C Darbon]

Dette pour Jean Honoré Constans - f°485

Dette pour Jean Honoré Constans – f°486

Dette pour Jean Honoré Constans - f°487

Le 30/09/1613 a comparu François Ginies de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, présent, une saumée cinq panaulx de conségal, mesure courante, reçue en prêt précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Trochaud et Christophe Escoffier.

Le 28/08/1614 ledit Constans fait quittance audit Ginies absent. Fait en ce lieu en présence de Jean Pascal et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : JH Constans]

Dette pour Jean Honoré Constans - f°488

Le 30/09/1613 ont comparu Jean et Esprit Sauvat, père et fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, absent, la somme de 18 livres pour l'achat d'un âne poil noir, reçu d'où quittance, à payer en deux paies, moitié à Noël et l'autre à la Sainte-Magdeleine suivante, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Trochaud et Christophe Escoffier.

Le 06/09/1614 acte barré en présence dudit Constans « moiennant le recouvrement dudit asne », d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Morelli et Georges Ferland de ce lieu. [Signé : JH Constans]

Procuration pour monseigneur de Créquy - f°489

Le 30/09/1613 a comparu Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), lequel comme procureur de dame Magdeleine de Bonne comtesse de Sault, suivant procuration chez ce notaire le 14/02/1613, a nommé pour procureur Salomon Lombard, de Grenoble (38), argentier de ladite dame, absent, pour recevoir de Charles Eiroux, écuyer de Simiane (04), la somme de 1350 livres en déduction de la rente qu'il doit à ladite dame pour les terres de Simiane et Saint-Christophe, paie à échoir en janvier suivant leur acte d'arrentement ; et encore du rentier du lieu du Revest (04) la somme de 420 livres à bon compte de la rente qu'il doit à ladite dame pour ledit lieu, paie à échoir en janvier. Il en passera quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane et Pascal Chalier de ce lieu. [Signé : Martin]

Dette pour Me Sauvaire Bertet - f°491

Quittance pour François Charpin – f°492

Dette pour Jean Fillol - f°493

Dette pour Salomon Lombard – f°494

Le 07/10/1613 ont comparu Vinson Mothon et Etienne Roux, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, dix charges de blé moitié annone, moitié conségal, pour semer cette année, reçues d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pierre Roman et Pierre Laugier de ce lieu.

Le 07/10/1614 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance auxdits Mothon et Roux. Fait en ce lieu en présence de Christophe Escoffier et Isnard Molinet de ce lieu. [Signé : Lombard]

Dette pour [Jean Honoré Constans] – f°495

Dette pour Marguerite Girard – f°496

Le 07/10/1613 a comparu Claude Roman de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Marguerite Girard veuve de Jean Pourchier de ce lieu, présente, la somme de 24 livres reçue en prêt, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de François Escoffier et Joseph Danjou de ce lieu.

Le 29/08/1614 acte barré en présence de ladite Girard qui fait quittance audit Roman. Fait ence lieu en présence d'Isnard Lucque de Rians (83) et Pierre Laugier. [Signé : Luque]

Dette pour Salomon Lombard – f°496

Le 07/10/1613 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone, pour semer cette année dans ses terres et celles de sa femme, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu en présence de François Escoffier et Claude Roman de ce lieu. [Signé: J Danjou]

Le 02/10/1614 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance audit Danjou. Fait en ce lieu en présence « que dessus. » [Signé : Lombard]

Dette pour Salomon Lombard - f°497

Le 07/10/1613 a comparu Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone et deux saumées de conségal, en prêt, pour semer cette année, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de François Escoffier et Claude Roman de ce lieu.

Dette pour Salomon Lombard – f°498

Le 07/10/1613 a comparu Daniel Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone et trois saumées de conségal, pour semer cette année dans ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de François Escoffier et Pons Aubin.

Dette pour Salomon Lombard - f°498

Le 09/10/1613 a comparu Philippe Estienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone, pour semer cette année dans ses terres, reçues précédemment, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Rougier et Honorat Eyriès de ce lieu.

Le 25/10/1614 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance audit Estienne. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Mathieu Nel. [Signé : Lombard]

Dette pour Louis Jourdan - f°499

Le 09/10/1613 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu, absent, une saumée et demi de conségal, pour semer en sa terre au Plan, reçue d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Escoffier et Pons Aubin.

Dette pour Jean Honoré Constans – f°500

Dette pour Salomon Lombard - f°501

Le 10/10/1613 a comparu Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois saumées de conségal, pour semer en ses terres cette année, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin maçon d'Aix-en-Provence (13) et Pons Aubin de ce lieu.

Dette pour Salomon Lombard - f°501

Le 10/10/1613 a comparu Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois saumées de blé annone et deux saumées de conségal pour semer cette année en ses terres audit lieu, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin maçon d'Aix-en-Provence (13) et Pons Aubin de ce lieu.

Le 21/11/1616 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Ravel. Fait en présence de Monet Roman et Barthélémy Arnoulx.

Dette pour Salomon Lombard – f°502

Le 11/10/1613 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, sept saumées de blé annone et sept saumées de conségal, pour semer cette année dans ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens et Gaspard Blanc de ce lieu.

Le 22/11/1614 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance audit Beymond. Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Toussaint Sauvecane. [Signé : Lombard, H Turin, T Sauvecane]

Mègerie pour Baptiste Queyrel - f°503

Dette pour Salomon Lombard – f°504

Le 14/10/1613 a comparu Pierre Malan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six panaulx de blé annone et quatre panaulx de conségal, pour semer cette année dans ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Michel Pelat et Pons Aubin de ce lieu. Le 06/10/1616 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance audit Malan. Fait en présence de Claude Favier et Jean Pascal de ce lieu.

Procuration pour Magdeleine Cortin – f°505

Ratification pour Magdeleine Cortin – f°507

Dette pour Salomon Lombard – f°508

Le 16/10/1613 a comparu Roman Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre saumées de conségal mesure courante, pour semer cette année en ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Pierre Le Long et Claude Roman de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long, R Queyrel] Le 25/09/1617 ledit sieur Lombard a fait quittance audit Queyrel. Fait en présence de Jean Roux et Bastien Bar. [Signé : R Queyrel]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°508

Le 16/10/1613 a comparu Pierre Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone et deux charges de conségal, en prêt, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à Noël. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de François Blanc et Claude Roman de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long]

Dette pour Me Charles Chanut - f°509

Le 16/10/1613 ont comparu Jaume Blanc, François et Gaspard Blanc ses enfants, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Charles Chanut procureur en la cour, absent, quatre charges deux panaulx de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt amiable d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Canard et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé: L Jourdan, Gaspard Blanc] Le 09/01/1617 acte barré en présence de François Monier procureur dudit Chanut qui confesse avoir été payé par lesdits Blanc, présents, d'où quittance ainsi que de toutes les affaires qu'ils ont eues ensemble ou avec « son pere » [Jaume Blanc] jusqu'à ce jour. Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Antoine Pourchier de ce lieu; [Signé: Monier, J Garcin]

Quittance pour Guillaume Gobin – f°510

Dette pour Me Pascal Sicard – f°511

Quittance pour Roman Lourd – f°512

Dette pour Salomon Lombard – f°513

Le 17/10/1613 a comparu Jean Malan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre saumées de blé annone et une saumée de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Me Jean Menard et Vincent May de ce lieu. [Signé: J Menard, V May]

Dette pour Salomon Lombard - f°514

Le 17/10/1613 a comparu Daniel Pavin de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée de blé annone et une saumée de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Me Jean Menard et Vincent May de ce lieu. [Signé: J Menard]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°515

Le 17/10/1613 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois saumées de conségal, mesure courante, pour semer cette année dans ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Guillaume Mallet et Barthélémy Imbert de ce lieu.

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°515

Le 19/10/1613 a comparu Pierre Croux de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une saumée de blé annone, mesure courante, reçue précédemment en prêt pour la semer cette année dans ses terres au Lebreon d'où quittance, à

rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire, en présence de Vincent May et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : V May, H Darbon] Le 24/10/1615 acte barré en présence dudit sieur Lombard qui fait quittance audit Croux. Fait en présence de Claude Favier et Antoine Chansaur.

Quittance pour Antoine Laurens avec compte-final – f°516

Le 19/10/1613 a comparu Antoine Laurens de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan et Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu, présents, la somme de 60 livres et ce pour compte-final de tout ce qu'ils ont eu comme affaires ensemble jusqu'à ce jour, soit en prêts de grains, vente de vin ou autre et il promet de payer cette somme à Honoré Brunel de Pertuis (84) suivant la cession faite à ce dernier du 31/12/1612. Lesdits Gueidan en échange consentent au barrement de tous les actes d'obligation. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Henry Darbon de ce lieu et Joseph Just de Marseille (13). [Signé : Gueidan, Jaques Gaydan, H Darbon, Joseph Just]

Dette pour Me Pascal Sicard et Claude Darbon - f°517

Arrentement pour Jean Thorame - f°518

Dette pour Antoine Pourchier - f°521

Le 21/10/1613 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, absent, la somme de 45 livres pour l'achat d'un bœuf poil blanc, reçu précédemment d'où quittance, à payer à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Bœuf et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Dette pour Raymond Gras - f°522

Le 21/10/1613 a comparu Jean Bouchard fils de feu Antoine de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Raymond Gras, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 67 livres 10 sols pour l'achat de deux vaches l'une poil blanc, l'autre poil rouge, reçues précédemment d'où quittance, à payer en deux paies, moitié le 15 août et moitié le 15 août suivant, avec hypothèque des vaches. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Mathieu Olivier de Peypin-d'Aigues et Jean Villamus de Mirabeau (84). [Signé: Villamus] Le 08/11/1617 ledit Gras a fait quittance audit Bouchard. Fait en présence d'Esprit La Forest de Cadenet (84) et Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues. [Signé: Esperyt La Forest]

Dette pour Me Louis Jourdan – f°523

Dette pour Raymond Gras - f°524

Le 21/10/1613 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Raymond Gras de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 67 livres 10 sols pour l'achat de deux vaches, l'une poil blanc, l'autre poil noir, reçues précédemment d'où quittance, à payer moitié au 15 août et moitié au 15 août suivant. A comparu Pierre Bret qui s'est porté pleige. Ledit Michel Bret hypothèque les deux vaches ainsi que douze bêtes à laine, savoir dix brebis et deux moutons. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et Mathieu Olivier.

Le 27/01/1620 ledit Gras a fait quittance audit Bret.

Dette pour Raymond Gras - f°525

Le 21/10/1613 a comparu Mathieu Olivier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Raymond Gras dudit lieu, présent, la somme de 33 livres pour le prix d'une vache poil rouge, reçue précédemment d'où quittance, à payer en deux paies, moitié le 15 août et moitié au même jour

l'année suivante avec hypothèque de la vache. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Bret et Jean Allemand de ce lieu.

Le 19/09/1615 acte barré en présence dudit Gras qui fait quittance audit Olivier. Fait en ce lieu en présence de Jean Estienne et Antoine Chansaur.

Dette pour Salomon Lombard - f°526

Le 22/10/1613 a comparu Claude Blain de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de blé annone pour les semer cette année en ses terres, reçus précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Bret et Jean Allemand de ce lieu.

Le 25/08/1614 ledit sieur Lombard a fait quittance audit Blain. Fait en présence de Guillaume Morel et Pons Aubin. [Signé : Lombard, Morel]

Mègerie de bétail à laine pour Antoine Pourret – f°527

Le 23/10/1613 a comparu Antoine Pourret de La Bastidonne (84), lequel a baillé en mègerie à Roman Queyrel dudit lieu, présent, deux trentaines de bêtes à laine pour cinq ans à partir de la Saint-Michel dernière. Ledit Queyrel a reçu trente brebis de port, quinze annouges [nés dans l'année] comprenant un aret [bélier], d'où quittance. Pour les quinze bêtes restantes, ledit Pourret devra les bailler à la Saint-Michel prochaine. Ledit Queyrel devra fournir audit Pourret une livre de fromage par bête à lait, « payant les avortades les trois pour deux », la moitié à la Saint-Jean-Baptiste et l'autre au 15 août chaque année. « Lhors que y aura de mothons en estat se pourront enlever si bon semble audit Queyrel a la charge de garder et entretenir pour ung an apres les mothons que seront de la part dudit Porret sans rien payer ni partir ladite part. » Si du bétail meurt, chacun y entrera par moitié tant pour la laine que la peau et la chair sauf si ledit Queyrel est responsable et dans ce cas la perte sera pour lui. Tous les ans, la laine se partagera, ledit Pourret paiera les tondeurs et ledit Queyrel les nourrira. A la fin du terme tout le bétail se partagera. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Balthazar Pazier de ce lieu. [Signé : B Iccard, R Queyrel, B Pazier]

Le 04/11/1619 acte barré en présence de Catherine Queyrel veuve d'Antoine Pourret et dudit Roman Queyrel, qui se font quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de Georges Queyrel et Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84). [Signé: R Queyrel]

Mègerie pour Barthélémy Icard - f°529

Quittance pour Honoré Roux – f°531

Le 23/10/1613 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Honoré Roux de ce lieu, présent, dix-huit charges de blé annone, huit charges de conségal et deux charges d'avoine pour la rente de sa bastide, paie échue à la Sainte-Magdeleine dernière suivant acte chez ce notaire, d'où quittance ainsi que pour la plantation d'arbres et l'emploi du fumier pour les deux dernières années. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Denis Daumas et Guillaume Bœuf de ce lieu. [Signé : Sauvecane, H Rous]

Procuration pour Joseph Just – f°532

Quittance pour Me Gilibert Brochier - f°533

Dette pour Salomon Lombard – f°535

Le 25/10/1613 a comparu Daniel Nicolas de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal et deux panaulx de blé annone, mesure courante, pour semer cette année aux terres qu'il cultive audit lieu, le tout reçu

d'où quittance à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tourd'Aigues, chez le notaire, en présence de Brancais Vian et Guillaume Bœuf de ce lieu.

Quittance pour Antoine Aubion – f°536

Quittance pour Honoré Chansaur - f°537

Quittance pour monseigneur de Créquy - f°538

Le 29/10/1613 a comparu Denis Thopin de Vaugines (84) mégier de la bastide seigneuriale de La Bonde, lequel a confessé avoir reçu de madame de Créquy, comtesse de Sault et des mains de Salomon Lombard de Grenoble son argentier, présent, la somme de 57 livres 1 sol que ladite dame devait lui donner pour la moisson et culture de 81 charges de blé semées en mègerie en l'affar de ladite métairie cette année et saison dernière à raison de 14 sols la saumée de semence conformément à leur acte passé chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Bœuf et Pons Aubin de ce lieu. [Signé : Lombard]

Convention de prix-fait pour François Charpin - f°539

Dette pour Salomon Lombard – f°541

Le 30/10/1613 a comparu Jean Sauvat maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de blé annone, pour les semer cette année en sa terre près du parc, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Rochel et Antoine Aubion de ce lieu.

Dette pour Antoine Pourchier - f°542

Achat de cazal pour François Rougon - f°543

Dette pour Salomon Lombard - f°545

Le 30/10/1613 a comparu Etienne Goirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de blé annone mesure courante, pour les semer cette année dans ses terres audit lieu, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Bouzon et Jean Thorame, de ce lieu.

Dette pour Me Claude Gavaudan - f°546

Permission pour Vincent Jaubert, le capitaine Claude Pelissier, Gaspard Passaire et Cerizi Ponson – f°547

Dette pour Salomon Lombard - f°550

Le 06/11/1613 a comparu Jean Roet de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une saumée et demi de blé annone et une saumée et demi de conségal, pour semer cette année en ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Rougon et Jean Pourret de ce lieu.

Dette pour François Velixandre – f°551

Quittance pour madame de Saint-Hilaire – f°552

Dette pour Me Jean Menc - f°554

Cession d'arrentement pour Me Pierre Roman – f°555

Achat de terre pour Barthélémy Volonne - f°557

Dette pour Antoine Pourchier - f°558

Dette pour Jacques Gueidan – f°559

Le 13/11/1613 a comparu François Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan fils de Jacques de ce lieu, présent, une saumée de blé annone en prêt, reçue pour semer cette année aux terres du capitaine Bernard Roy à La Billadoire, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu de ce lieu. [Signé: J Gueidan]

Le 05/10/1614 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Darbon. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu de ce lieu. [Signé : J Gueidan]

Quittance pour Jean Jouvent - f°560

Dette pour François Velixandre – f°561

Quittance pour les hoirs de Jean Pourchier et reconnaissance pour Marguerite Pourchier – 6562

Le 18/11/1613 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, mari de Marguerite Pourchier, lequel a confessé avoir reçu des hoirs de feu Jean Pourchier, absents, Antoine Pourchier leur tuteur présent, la somme de 44 livres 2 sols à bon compte de la dot de ladite Pourchier, paie échue suivant leur contrat de mariage chez ce notaire le 05/07/1609, savoir 24 florins 8 sols au prix des « souches a miel » [ruches], 4 florins 4 sols au prix de la chaux « par luy retenus a l'inquant en faisant la delivrance des biens desdits hoirs » le 14/07/1613 et 17 florins et demi au prix d'une saumée de conségal qu'en août ledit tuteur « luy precompta » et que ledit Gaillard lui devait, ainsi que 25 florins que ledit Gaillard avait reçu des mains dudit feu Pourchier, soit au total 14 écus 42 sols, d'où quittance de cette somme, demande de faire barrer un acte chez ce notaire [de 1612 ou 1613], et quittance des 44 livres 2 sols avec reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Claude Ferrier de ce lieu. Ledit Gaillard ne sait pas écrire.

Arrentement pour Constant Rey – f°565

Dette pour Me Louis Jourdan - f°567

Déclaration et quittance pour Jacques Gueidan - f°568

Le 21/11/1613 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment de Jacques Gueidan de ce lieu, présent, quatre bœufs, de 6 ans, 5 ans, 3 ans tous trois de poil blanc et le quatrième de 9 ans et de poil rouge, que ledit Gueidan devait lui fournir suivant leur acte de mègerie chez ce notaire le 20/05/1613 d'où quittance. Ils ont été estimés par Jean Martin fils de Pierre et Claude Ferrier à 46 écus. Les experts ont estimé deux mulets l'un poil rouge et l'autre noir que ledit Bouzon a fourni à la mègerie à 40 écus. Le prix des bœufs excède celui des mulets de 6 écus. Si les bœufs meurent, la perte sera pour ledit Gueidan, si ce sont les mulets ce sera sur ledit Bouzon « qui aura permission pouvoir changer quatre beufz

pour lesdits muletz qui seront de mesme valeur que les quatre dudit Gueidan et si valoient davantage les parties s'esgalizeront, et pour raison desdits six escus seront employés a l'achept d'une vache a quoy ledit Bouzon fournira le surplus, laquelle sera comprinse a la megerie et s'il ne treuve bon de l'achepter il randra lesdits six escus a la fin du terme d'icelle. »

Ledit Bouzon confesse avoir reçu précédemment dudit Gueidan trois trentaines de bêtes à laine que ce dernier devait fournir dont il y a 47 brebis de port, 3 chèvres, 24 annouges [bêtes âgées de moins d'un an] tant mâles que femelles et six moutons. Ledit Bouzon laissera cinquante quintaux de foin mayenc à la fin de la mègerie soit autant qu'il en reçoit à l'entrée du précédent mégier. Ledit Bouzon a reçu dudit Gueidan une truie et quatre petits pourceaux à lait, quatorze ruches, ledit Gueidan étant chargé de fournir « les loges et couvertes » [les ruches même] « et en faculté retenir ce qu'en proviendra pour le pris de quatre florins la piece. »

Tous les fruits de la mègerie se partageront, ledit Bouzon paiera toutes les factures et nourrira une ânesse dudit Gueidan à ses dépens, fossoiera les arbres et nettoiera les « correncz des predz, laissera le carry qu'il a receu tout garny avec sa tortoyriere neufve et encores une reille de seze livres qu'il a receue et quarante quatre de postz comme il en recoit presentement et vingt gelines et deux coqz qu'il a receues suivant l'acte. A esté encores convenu que ledit Gueidan fera jouir ledit Bouzon d'une carterade de vigne sans paier aulcune rante et d'ung chenevier a La Barriere de trois emines aussi sans rien payer. » En cas de différent, ils feront appel à l'arbitrage d'amis communs avec une amende de 30 livres pour celui entamera un procès. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Andrieu et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, J Martin, C Ferrier]

Compromis entre François et Me Pierre Roman – f°571

Cession pour les sieurs Seve et Pelot – f°573

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°575

Promesse et obligation pour le couvent du Tourret – f°576

Quittance pour Joseph Just – f°578

Procuration pour monseigneur de Créquy - f°581

Dette pour Salomon Lombard – f°583

Le 28/11/1613 a comparu Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Salomon Lombard de Grenoble (38), présent, vingt-quatre charges et demi de blé annone y ayant deux charges de touzelle et dix charges et demi de conségal, une charge d'orge, le tout mesure courante, reçu précédemment en plusieurs fois pour les semer « comme il a faict » aux terres de sa bastide quartier de Piedbernard d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque de tous les semés de la bastide. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Pons Andrieu de ce lieu. [Signé : C Darbon, Lombard, L Jourdan]

Mègerie pour Jean François Bouzon - f°584

Dette pour Salomon Lombard - f°589

Le 29/11/1613 a comparu Garcine de La Tour, femme de Pierre Roland, de ce lieu de La Tourd'Aigues, assistée par son mari, laquelle a confessé devoir au sieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de blé annone mesure courante, en prêt, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escoffier et Jean Roux de ce lieu.

Le 28/10/1614 ledit sieur Lombard fait quittance à ladite de La Tour. Fait en ce lieu en présence de Pierre Laugier et Pons Aubin. [Signé : Lombard]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°590

Le 02/12/1613 a comparu Louise Michel femme de Georges Darbon de ce lieu de La Tourd'Aigues, laquelle a confessé devoir à sieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées et demi de conségal, mesure courante, pour semer comme cela a été fait cette année en ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Laugier et Claude Tamisier de ce lieu; [Signé : C Tamisier]

Le 07/01/1615 acte barré en présence dudit Lombard qui confesse être content de ladite Michel, ayant été payé des mains de Jacques Darbon, présent, de ladite quantité, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Joseph Emin et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : Lombard, C Tamisier]

Dette pour Me Jacques Martin – f°591

Procuration pour Me Pascal Sicard, Claude Darbon, Louis Jourdan, Joseph Just et Jacques Gueidan – f°592

Dette pour François Vieil – f°594

Dette pour Me Pascal Sicard – f°595

Le 08/12/1613 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, présent, une saumée de blé annone mesure courante, en prêt amiable, reçue précédemment d'où quittance, à rendre ou payer le 12 mai prochain. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Philippe Astoin de ce lieu et Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Sicard, J Nicollas]

Le 17/01/1617 acte barré en présence dudit Sicard qui confesse avoir été précédemment payé par ledit Gaillard, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Serre et Barthélémy Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Sicard]

Dette pour Marguerite Girard – f°595

Le 08/12/1613 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Marguerite Girard veuve de Jean Pourchier, présente, la somme de 8 livres 8 sols pour la vente d'une saumée d'avoine grosse mesure, reçue précédemment d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Coste et Philippe Astoin de ce lieu.

Cession pour Antoine Maixe - f°596

Procuration pour Me Gaspard Hupais – f°598

Procuration pour Me Gaspard Hupais – f°599

Mègerie pour Antoine Pourchier - f°601

Mègerie entre Joseph Just d'une part, et Antoine et Vincent Negrel frères – f°602

Dette pour Pierre Mairetet - f°611

Quittance pour Antoine Pourchier tuteur des hoirs de Jean Pourchier – f°612

Le 12/12/1613 a comparu Benoît Abel maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu des hoirs de feu Jean Pourchier de ce lieu et des mains d'Antoine Pourchier leur tuteur, présent, sept panaulx deux cosses de blé pour le droit de candou adjugé audit Abel par ordonnance du lieutenant de juge du 26/11/1613, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escoffier et Louis Barrabel de ce lieu.

Procuration pour frère Antoine Maria Jehan – f°613

Insolutondation pour Jacques Gueidan - f°614

Le 13/12/1613 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84à, lequel en paiement de la somme de 13 livres 4 sols qu'il doit à Jacques Gueidan de ce lieu pour rembourser le prix d'un bœuf poil blanc qu'il lui avait vendu en septembre dernier, « luy ayant esté saisy a la requeste de Loys Bonaud de Pertuis en force des lettres de revocation de precaire et despans payés par ledit Gueidan » suivant acte de cession et quittance chez Me Mathieu Bernard notaire de Pertuis (84) le 18/10/1613, il lui a cédé un verger d'oliviers y ayant vingt et un oliviers à Peypin-d'Aigues, quartier du Castelas Vieulx confrontant verger de Jean Laurent Silvestre, de Louise Rambaud, des hoirs d'Antoine et Elzias Armand. Ledit Rambaud paiera le lods s'il est dû. Ce verger a été estimé à 27 livres. Si ledit Rambaud rembourse ledit Gueidan ou les siens de la somme de 13 livres 4 sols d'ici le 15 août en une fois et paie le droit de lods, cet acte sera annulé. Si ce n'est pas le cas, ledit Gueidan sera propriétaire définitif du verger et il paiera le surplus pour atteindre les 27 livres. Ledit Gueidan déclare se départir des saisies et séquestrations des olives dudit verger et décharge Grégoire Andrieu, séquestre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du notaire, en présence de Michel Barthélémy et Claude Rougon de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Barthelemy]

Le 20/12/1614 ledit Gueidan a confessé avoir reçu dudit Rambaud, présent, la somme de 13 livres 4 sols qu'il devait rembourser d'où quittance et annulation de l'insolutondation. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Gueidan, en présence de Guillaume Darbon de ce lieu et Mathieu Pavin de La Motte-d'Aigues (84). « Ledit Gueidan a dict ne se pouvoit signer atandu sa maladie. » [Signé: P Pavin, Darbon]

Reconnaissance de dot pour Marie Vespier - f°618

Le 16/12/1613 a comparu Jean Palon laboureur de La Motte-d'Aigues (84), lequel comme mari de Marie Vespier, fille d'Antoine et de Françoise Jourdan dudit lieu, a confessé avoir reçu de sa femme la somme de 135 livres pour le paiement de sa dot en meubles, grains « et autres choss » suivant son contrat de mariage chez Me Charles Augier notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84) du 27/11/1594, d'où quittance envers sa femme, ses parents et « autres donnateres mentionnés audit acte de mariage », et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Chansaur, Claude Bouzon et Jean Sicard de ce lieu. [Signé : Sicard]

Obligation pour Jacques Olivier – f°620

Procuration pour Joseph Just, Me Pascal Sicard, Me Claude Darbon et Louis Jourdan – f^o621

Dette pour Jacques et Louis Rougier - f°623

Quittance pour monseigneur de Créquy - f°625

Quittance pour Marquet Berard - f°627

Le 23/12/1613 a comparu dame Magdeleine de Bonne, dame de Créquy, procuratrice du sieur de Créquy son mari, laquelle a confessé avoir reçu de Marquet Berard jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 93 livres pour la rente d'une année du jardin qu'il tient en arrentement suite au contrat passé par Jacques Nicollet et Georges Gueidan anciens rentiers, paies échues moitié à Pâques l'autre à la Toussaint ayant fait le paiement de ladite dernière paie depuis le mois de juin dernier, payé tant à sieur Jacques Martin procureur de ladite dame qu'au sieur Lombard son argentier selon les quittances privées exhibées à l'instant à ladite dame et rompues. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame en présence dudit sieur Martin et de noble Charles Michel de Beauregard. [Signé : Madeleyne de Bonne, Martin, C de Beauregard]

Procuration pour Jacques Gueidan – f°628

Le 24/12/1613 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me [blanc dans l'acte] procureur en la cour de parlement de Paris (75), absent et tous les autres, pour qu'au nom dudit Gueidan en tant que fermier des droits seigneuriaux de Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84) il se présente « pardevant messieurs les mestres des requestres au palais sur l'assignation a luy donnée a la requeste des sieurs Barri et Bouthard marchandz borgeois dudit Paris creanciers de l'heritage de feue madame la comtesse de Sault et au moien des saisies desdites rantes et deputation de sequestre audit constituant et pour raison de ce fere toutes les poursuites et deffances requises et neccesseres. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Jean Brigas de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Quittance pour Jean Honoré Constans – f°630

Procuration pour Me Gaspard Hupais - f°631

Procuration pour Claude Tamisier – f°632

Cession pour le sieur Gaspard de Perrinet sieur du Barsac – f°634

Procuration pour Georges Gueidan et Jacques Nicollet – f°637

Dette pour Jean Boyer – f°639

Le 26/12/1613 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Boyer, fils de Jacques, de Beaumont-de-Pertuis (84), présent, sept panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Roux et Pierre Laugier de ce lieu.

[fin du registre]